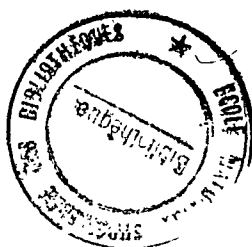


Rapport de stage



Opaline au Département de la Musique de la
Bibliothèque Nationale

François Michaud
sous la direction de

Madame C. Massip, directrice du Département

1990
Stages
19

1990

Travail préparatoire à l'installation de la base de données bibliographique Opaline au département de la Musique de la Bibliothèque Nationale

François Michaud

Stage effectué du 1er juin 1990 au 30 septembre 1990 au

Département de la Musique de la Bibliothèque Nationale
2 rue de Louvois 75002,
sous la responsabilité de Madame C. Massip, Directeur du Département.

RESUME

Travail préparatoire à l'informatisation du service de la Musique de la Bibliothèque Nationale avec la base de données spécialisée Opaline : analyse du circuit des documents, examen des postes de travail susceptibles d'être informatisés : dans un premier temps le dépôt légal.

DESCRIPTEURS

Informatisation. Base de données. Analyse fonctionnelle. Opaline

ABSTRACT

Preparative work to informatization of Music Department of the Bibliothèque Nationale with the specialized database "Opaline" : analysis of the book's itinerary inside the department. of the working stations liable to be informatized : first of all the Legal Deposit.

KEYWORDS

Informatization. Database. Fonctionnal analysis. Opaline.

X Possibilité de diffusion

RAPPORT DE STAGE

LA BASE DE DONNEES BIBLIOGRAPHIQUE OPALINE AU DEPARTEMENT DE
LA MUSIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

FRANCOIS MICHAUD

INTRODUCTION

L'objet du stage au département de la Musique de la Bibliothèque Nationale.

La Bibliothèque Nationale, depuis 1987, a sa propre base de données bibliographique, Opale¹. Puis les départements spécialisés se sont vu munis d'une base de données adaptée aux documents qu'ils traitaient : Opaline². En juin 1990, restait le département de la Musique à informatiser. Le format InterMarc Musique³ était rédigé, mais restait à étudier le circuit des documents au sein du département de la Musique, les tâches susceptibles d'être informatisées dans un premier temps avec Opaline, notamment l'entrée des notices du dépôt légal, et enfin l'initialisation d(u format Opaline, des tables et des modèles, c'est à dire le choix des zones récurrentes lors de la saisie et donc déjà remplies, tâches qui auraient dû avoir lieu à partir du mois de septembre mais qui n'ont pu s'accomplir à cause du retard du Service Informatique et Organisation de la Bibliothèque Nationale.

-
1 Décrite ci-dessous
2 Décrite ci-dessous
3 Cf Annexe n°1

PREMIERE PARTIE
PRESENTATION DES BASES DE DONNEES OPALE ET OPALINE

I/ LA BASE BN-OPALE

Depuis le mois de décembre 1987, la base BN-Opale est constituée par le traitement bibliographique des ouvrages entrés à la Bibliothèque Nationale par dépôt légal, achat, don et échanges nationaux et internationaux. Cette base contient au 1^{er} mars 1990 :

- 730 000 notices bibliographiques dont
 - 470 000 livres français;
 - 140 000 livres étrangers;
 - 94 000 publications en série;
 - 26 000 publications officielles;
- 475 000 notices d'autorité dont
 - 285 000 noms de personnes;
 - 68 500 collectivités auteurs;
 - 1500 titres uniformes;
 - 120 000 vedettes matières;

II / LES BASES OPALINE

Dans les départements spécialisés, a été conçu et réalisé par les informaticiens du Service Informatique et Organisation le logiciel Opaline. A la différence de BN-Opale, le logiciel Opaline est donc un produit maison. IL s'appuie sur le format InterMarc suivant un module spécifique pour chaque type de document.

DESCRIPTION D'OPALINE

Le système est composé de 2 ordinateurs BULL couplés :
 - un DPS7-7040 de 16 Méga Mémoire Centrale;
 - un DPS7-507 de 4 Méga Mémoire;
 ainsi que d'un ensemble de disque de 9 gigaoctets en ligne.
 Environ 70 terminaux sont gérés par le système.

Le logiciel a été conçu -qu'elles qu'en soient les applications- pour gérer 5 fonctions principales:

1/ Une fonction d'ENREGISTREMENT des entrées :

- dépôt légal, dons, acquisitions, échanges;
- registre des entrées;
- attribution automatique des cotes;
- gestion automatique des réclamations et des lettres de relance;
- suivi des déposants, avec envoi des accusés de réception;

2/ Une fonction de CATALOGAGE BIBLIOGRAPHIQUE :

- catalogage contrôlé et assisté en InterMarc;
- fichiers autorités en ligne (liens immédiats);
- saisies type "page écran" facilités textuelles;
- mises à jour en temps réel (création, modification);
- concepts de notices à niveaux :
 - de dépouillement analytique
 - de copie de notices
 - de notices modèles et sous-modèles

3/ Une fonction de gestion des autorités et de RAMEAU :

- gestion (création, modification) en temps réel de:
 - * personnes physiques
 - * collectivités
 - * RAMEAU
- gestion des chaînes (accès direct à chacun des termes);
- relations inter-autorités (liens immédiats);
- formes rejetées, secondaires, parallèles, renvois;

4/ Une fonction d' ADMINISTRATEUR DE DONNEES :

- gestion des tables de données;
- gestion du format InterMarc;
- suivi des traitements différés;

5/ Une fonction de RECHERCHE DOCUMENTAIRE :

- des indexations multiples pour chaque notice bibliographique ou autorité;
- une recherche multi-critères;
- une fonction "navigationnelle" dans la base;
- un accès public;

L'INSTALLATION..... D'OPALINE ...DANS ...LES ...DIFFERENTS ...DEPARTEMENTS SPECIALISES

Avant qu'Opaline ne s'installe au département de la Musique, 3 départements spécialisés de la Bibliothèque Nationale ont informatisé leurs services avec Opaline. Il semble intéressant d'examiner dans leurs grands traits, les différentes applications d'Opaline dans les services spécialisés, l'application d'Opaline au service de la Musique devant "profiter" de ces expériences.

A/ Opaline au département des Cartes et Plans.

1. La mission du département.

Dépositaire, par la loi du 21 juin 1943, du dépôt légal des atlas, cartes et plans, le département des Cartes et Plans de la Bibliothèque Nationale reçoit à ce titre environ 2500 documents par an (hormis les photographies aériennes déposées à l'Institut géographique national). A ces chiffres, viennent s'ajouter les dons, les acquisitions étrangères et les échanges internationaux qui portent le total des accroissements annuels à environ 15000 documents.

2. Les documents.

Par son volume et sa variété, le Département représente un des fonds les plus importants de cartes et de plans au monde : ses collections, fortes de près d'un million de pièces, comportent des documents très divers : portulans, globes, plans en relief, astrolabes, sphères armillaires, etc...

3. Le logiciel.

Le système descriptif respecte l'ISBD (CM) et sa version française, la norme AFNOR Z44-067. La structure des données est organisée selon le format français INTERMARC mais un interface UNIMARC est possible. L'indexation s'appuie sur la liste RAMEAU.

Le logiciel de gestion documentaire Opaline est fonctionnel au département des Cartes et Plans depuis le 1er septembre 1987. Il permet le catalogage en temps réel et la recherche documentaire; un accès public simplifié par terminal donne la possibilité d'accéder aux documents entrés depuis 1986 et pour les grandes séries, aux cartes acquises antérieurement.

4. Les volumes.

Gérant les entrées depuis 1987, Opaline compte actuellement:

- plus de 30.000 notices bibliographiques;
- près de 40.000 notices d'autorité;
- plus de 60.000 vedettes géographiques;

Le module multi-critères offre 43 critères d'accès pour accéder au(x) document(s).

B/ Opaline au département de la Phonothèque.

1. La mission du département.

Le département de la Phonothèque a créé en 1982 la première base de données pour les documents sonores. Fondée sur le dépôt légal -chaque document (phonogramme, vidéogramme et finalement les multi-médias) édité ou distribué en France est en effet déposé en deux exemplaires à la Bibliothèque Nationale- , cette base qui prit le nom de LEDA en 1985 s'est d'emblée fixé l'objectif de servir à la fois les professionnels du disque et de la documentation et le grand public des amateurs de disques représentant tous les types de musique. L'ouverture d'un service Minitel accessible à tous en a été la preuve.

2. Le logiciel.

La base LEDA ayant été saisie en format TEXTO, le premier travail du service informatique de la Bibliothèque Nationale a été de résoudre les problèmes de conversion de ce format en format INTERMARC.

Dans ce service aussi, le système descriptif repose sur le format bibliographique INTERMARC qui permet:

- la description documentaire la plus complète des documents spécifiques traités par la Phonothèque, en tenant compte des notions originales telles que le label, les interprètes, le producteur (notion inconnues au document-livre).
- la compatibilité avec les normes et formats nationaux et internationaux déjà existants afin de permettre l'échange.
- le service à assurer auprès des professionnels de l'industrie, contre-partie nécessaire de la charge du dépôt légal...et souhaitable dans l'optique d'une étroite collaboration.
- l'intégration définitive dans les fichiers du serveur Minitel.

La description documentaire tient compte des nécessaires passerelles avec l'INTERMARC-Musique, car il existe ici de nombreux points communs : description des instrumentations, notices d'autorité des auteurs, titres uniformes musicaux.

3. Les volumes.

Opérationnelle depuis avril 1989, Opaline gère pour la Phonothèque :

- 90.000 notices de disques (+15.000 par an);
- 10.000 notices de vidéogrammes (+2500 par an);
- 50.000 notices d'autorité (auteurs et interprètes personnes physiques / collectivités / titres uniformes musicaux / marques / éditeurs / distributeurs / producteurs);
- 4000 notices de multi-médias (+1200 par an).

CONCLUSION

Les systèmes de production installés sur Opaline permettent donc :

- de gérer des fonds remarquables par leur importance et leur diversité;
- d'assurer la gestion du dépôt légal, avec la gestion des doubles, l'envoi des accusés de réception, l'attribution automatique des cotes et des numéros d'enregistrement, l'édition des étiquettes correspondantes, les statistiques;
- de respecter le format INTERMARC.

Techniquement, Opaline est donc conçue pour s'appliquer facilement à des types de documents divers, tout en procurant à chaque département spécialisé une autonomie des données et du logiciel. De plus, le système offre une recherche documentaire multicritère, par index ou par opérateurs booléens, des notices bibliographiques ou des autorités. Il permet donc de répondre à des questions très complexes puisqu'il y a possibilité de combiner de nombreux critères, ce qui constitue la principale force d'un logiciel documentaire.

DEUXIEME PARTIE
OPALINE AU DEPARTEMENT DE LA MUSIQUE

I/ HISTORIQUE DU DEPARTEMENT DE LA MUSIQUE

Parmi les départements spécialisés de la Bibliothèque Nationale, le département de la Musique est l'un des plus récents. Créé en 1942, il comprend actuellement deux sections géographiquement dispersées : celle de la Bibliothèque Nationale, installée dans des locaux inaugurés en 1964, partagés avec la Phonothèque Nationale; la deuxième section est celle de la bibliothèque de l'Opéra de Paris (Palais Garnier). Nous évoquerons aussi la bibliothèque du Conservatoire National Supérieur de Paris, longtemps sous la tutelle de la Bibliothèque Nationale.

La bibliothèque de l'Opéra est à la fois un centre de recherches sur l'histoire de l'opéra et de la danse et un organisme qui entretient des liens étroits avec les régies successives, gardant témoignage de la vie du théâtre et participant dans une certaine mesure à l'élaboration des spectacles. L'origine de ses collections anciennes remontent à la fondation de l'Académie royale de Musique en 1682. Outre les dons et les acquisitions spécialement effectuées par la Bibliothèque Nationale pour le compte de l'Opéra, la Bibliothèque Nationale dirige vers l'Opéra un exemplaire du dépôt légal quand celui-ci concerne l'art lyrique et la danse.

La bibliothèque du Conservatoire, qui comprend aussi une phonothèque, met à la disposition des étudiants de cet établissement les œuvres des principaux compositeurs français et étrangers ainsi qu'un ensemble d'ouvrages de références sur la musique. Le fonds ancien de la bibliothèque du Conservatoire fondée en 1795, qui, par sa richesse due en partie aux confiscations révolutionnaires, a longtemps rivalisé avec les collections musicales de la Bibliothèque Nationale, a été déposé dans ce dernier établissement en 1964.

Jusqu'à il y a peu, la bibliothèque du Conservatoire National Supérieur de Musique se trouvait sous la tutelle de la Bibliothèque Nationale. Depuis son transfert à la Villette, cette bibliothèque a gagné son autonomie financière et administrative. La partie patrimoniale du fonds du Conservatoire revient intégralement au département de la Musique. Cependant, un exemplaire du dépôt légal reçu au département de la Musique sera - si les textes de loi le permettent toujours - versé à la bibliothèque du Conservatoire³.

La bibliothèque de l'Opéra et la bibliothèque du Conservatoire ont été regroupées sous l'unique direction de la Bibliothèque Nationale en 1935.

L'histoire du fonds musical de la Bibliothèque Nationale se confond, sous l'Ancien Régime et au XIXe siècle avec celle de cette institution. Les collections musicales -oeuvres de compositeurs, imprimées et manuscrites, et ouvrages sur la musique. n'ont jamais eu, jusqu'au XXe siècle, d'existence autonome; elles se trouvaient réparties entre le Cabinet des Manuscrits, qui est resté en possession des manuscrits médiévaux, et le département des Imprimés. L'acquisition de la collection de Sébastien de Brossard, ainsi que celle des manuscrits autographes du rival de Lully, Marc-Antoine Charpentier, représente des jalons importants de cette histoire au XVIIIe siècle.

Le département de la Musique bénéficie de trois modes principaux d'accroissement:

- le dépôt légal;
- les dons;
- les acquisitions et les échanges internationaux.

II/ ORGANISATION, EQUIPEMENTS, PERSONNEL ET MOYENS

1. Organisation générale

Le département de la Musique conserve et offre à la consultation toutes sortes de documents intéressants un large public de musiciens professionnels et amateurs et de chercheurs de tous niveaux. Ces documents sont remarquablement variés :

- partitions imprimées
- partitions manuscrites
- livres français sur la musique

³ Actuellement, le dépôt légal de la Musique est constitué de 4 exemplaires.

- livres étrangers sur la musique
- périodiques français et étrangers
- lettres autographes
- manuscrits autographes
- programmes de concerts
- affiches
- photographies
- coupures de presse
- catalogues d'éditeurs et catalogues de vente

La bibliothèque-Musée de l'Opéra reçoit également dessins de costumes et maquettes à plat ou en relief, tableaux, objets.

Le département de la Musique reçoit le dépôt légal de la Musique imprimée en France et publie le Supplément III de la Bibliographie de la France. Le département participe aussi au prêt inter-bibliothèques, aux échanges internationaux et à la constitution de bases de données internationales, telles que celle du R.I.S.M. (Répertoire International Des Sources Musicales) et celle du R.I.L.M. (Répertoire International de la Littérature Musicale).

3. Equipements

Le département de la Musique est installé depuis 1964 au 2 rue de Louvois. Les trois premiers étages sont occupés par le département de la Phonothèque Nationale.

Le quatrième étage de l'immeuble est pourvu de 11 bureaux dont celui du Directeur du Département. Ces espaces sont petits et extrêmement encombrés.

Le cinquième étage accueille la salle de lecture et la salle des catalogues: par ailleurs, une salle d'exposition a été transformée - faute de place - en magasin. La salle de lecture, d'une surface de 491 m², compte 50 places dont 10 places de réserve. Ouverte 47 h 30 par semaine, elle a accueilli en 1989 24 526 lecteurs à qui ont été communiqués 82 353 ouvrages et délivrés près de 100 000 photocopies. Seule salle de référence en France pour la musique, elle offre un riche fonds d'usuels composé de 80 collections de périodiques français et étrangers des XIXe et XXe siècles en accès direct, les principales éditions monumentales existant actuellement et de nombreux ouvrages de référence, dictionnaires, catalogues thématiques; de petites vitrines peuvent accueillir de petites expositions (environ cent documents).

Enfin, le sixième étage accueille trois bureaux exigus (un pour le R.I.S.M.⁴, un pour la Société de Musicologie et un dévolu au département de la Musique), une pièce réservée aux magasiniers et à la photocopie des documents, ainsi que deux studios avec piano et des lecteurs de microfilm et de microfiches. La superficie totale des bureaux est de 294 m².

Le département possède 5 étages de magasins de 206 m² chacun, ce qui fait un total de 1030 m² alloués; d'une réserve consacrée aux documents précieux de 142,50 m²; d'un magasin installé dans l'ancienne salle d'exposition; de diverses surfaces dites "techniques" (restauration etc...) de 316 m².

La surface totale du département de la Musique est donc de 2339 m².

4 Répertoire International des Sources Musicales, recensant tous les manuscrits musicaux antérieurs à 1800.

CONCLUSION

Par sa position, le département de la Musique est un lieu de ventilation des fonds, vers le département de la Musique, vers le Conservatoire et enfin vers l'Opéra. L'exiguïté des bureaux semble très mal adaptée à ce travail, ainsi d'ailleurs qu'aux postes de travail informatiques qui vont très prochainement s'y installer.

3. Le personnel

Le personnel du département de la Musique comprend une quarantaine de personnes, mais seulement vingt rue de Louvois:

- sept scientifiques
- six techniques
- sept de magasinage

Ce nombre est extrêmement faible, compte tenu des tâches très variées devant être assumées et du nombre des documents de toutes sortes à traiter. Ainsi, de nombreux dons n'ont pu être encore inscrits, car ce travail représenterait un poste à plein temps qui n'existe pas actuellement.

L'Opéra de Paris comprend neuf personnes (deux scientifiques, trois techniques, quatre de magasinage). A ces bibliothèques, sont attachés les services de trois restaurateurs.

4. Les moyens

Pour l'exercice 1989, les sommes allouées furent les suivantes:

- fourniture de conservation	83 425 F
- acquisitions ordinaires	278 760 F
- acquisitions exceptionnelles	168 255 F
- reliure et restauration	334 406 F

5. Entrée des documents et accroissement des collections⁵

- dépôt légal musique	1177
- dépôt légal musique légère	475
- dépôt légal attribution livres	149
- dons inscrits	1161
- échanges	79
- acquisitions	736

5 Département de la Musique, Conservatoire et Opéra confondus

III/ ANALYSE FONCTIONNELLE DU DEPARTEMENT DE LA MUSIQUE

Nous traiterons dans ce chapitre du circuit des documents qui sont concernés dans un premier temps par le traitement informatique d'Opaline, à savoir le traitement du dépôt légal. Nous ne traiterons bien sûr pas du traitement des livres français et étrangers sur la musique, puisque ces documents sont déjà traités par la base Opale.

1. Le dépôt légal de la musique imprimée

A/ Le circuit actuel des documents

Le dépôt légal reçoit directement à son adresse -parfois par erreur au dépôt légal des imprimés- le dépôt légal constitué de 4 exemplaires ou d'un seul exemplaire s'il s'agit de retraitage d'une oeuvre éditée depuis moins de 10 ans ou d'un tirage n'excédant pas 10 exemplaires. Il est à noter que pour la musique éditée en France, les imprimeurs ne sont pas tenus d'envoyer 2 exemplaires comme cela se fait pour les imprimés; un contrôle croisé éditeur-imprimeur est donc impossible.

Les documents arrivent dans le bureau n°4 ⁽⁶⁾, qui gère le dépôt légal.

Le document est inscrit sur le registre d'inventaire, où les rubriques suivantes sont complétées :

N°d'ordre/Editeurs/Auteurs/Titres des ouvrages/Prix/Instrument

Les documents reçoivent ensuite un numéro de dépôt légal porté à l'aide d'un tampon:

En outre, l'envoi des partitions par l'éditeur est accompagné de 3 formulaires standard (fourni par la Bibliothèque Nationale) sur lesquels est reporté le numéro de dépôt légal. Un de ces formulaires est archivé, un deuxième est laissé dans l'ouvrage pour donner des indications nécessaires au catalogueur (prix etc...), et un dernier est retourné à l'éditeur⁷.

Une fois muni de cette référence, les documents sont cotés dans le bureau n° 3. Les documents pour la Bibliothèque Nationale et le Conservatoire sont cotés et rondés au

6 Cf Annexe n°2

7 Cf Annexe n°3

département de la Musique tandis que les documents ventilés vers l'Opéra ne sont ni cotés ni rondés.

Les cotes sont attribuées selon des critères de format et d'épaisseur⁸.

Pour finir, les ouvrages sont catalogués sur bordereaux envoyés à l'imprimeur du Supplément III de la Bibliographie Générale de la France.

E/ Le traitement par Opaline de la musique autre que la "musique légère"

1. Le dépôt légal

Comme dans les autres services spécialisés, Opaline-Musique aura tout d'abord à gérer le dépôt légal.

Les zones à remplir pour le catalogage du dépôt légal représenteront un catalogage sommaire⁹. Les zones nécessaires à l'immédiate identification du document sont les suivantes :

- auteur
- n° du dépôt légal
- éditeur
- année d'édition (1ère édition/retirage/etc...)
- nombre d'exemplaires déposés

Opaline, comme cela se produit déjà à la Phonothèque, gèrera automatiquement l'affectation du n° de dépôt légal, avec une séquence numérique propre au dépôt légal ainsi que l'édition d'étiquettes apposées sur le document.

En outre, Opaline pourra gérer aussi le traitement des exemplaires - défectueux
 - excédentaires
 - incomplets

avec édition de lettres à expédier aux déposants

Opaline enfin automatisera l'édition des récépissés de dépôt légal retournés aux déposants.

2. Le catalogage

A l'étape du catalogage définitif, la notice pourra être rappelée par le n° de dépôt légal et les autres zones complétées¹⁰.

⁸ Cf Annexe n°4

⁹ Cf en Annexe n°1 le format InterMarc

¹⁰ Cf le format InterMarc en Annexe 1

C. Le traitement par Opaline de la "musique légère"

L'édition en France de la musique appelée "légère" par le département de la Musique (de l'opérette au rock) reste très importante et représente un gros travail à l'enregistrement du dépôt légal. Ce répertoire très demandé par les lecteurs n'est cependant plus catalogué depuis de très nombreuses années (à l'exception des recueils, mais ce type de musique apparaît le plus souvent sous forme de feuillets). Autant dire que ce riche répertoire est dans son ensemble inaccessible aux lecteurs. Le catalogage sommaire à l'étape du dépôt légal permettrait de pallier cette défaillance grâce à la saisie des zones suivantes :

- compositeur
- titre
- éditeur
- date de dépôt légal
- parolier
- incipit

La cote est constituée d'un numéro séquentiel propre toujours précédé du lettrage Vml6

COMMENTAIRE DES ZONES:

- INCIPIT et PAROLIER: critères d'accès importants. Ce sont en effet souvent les premiers mots de la chanson et l'auteur du texte qui permettent de retrouver l'ouvrage.

D. Le supplément de la Bibliographie Générale de la France

Les documents enregistrés au dépôt légal font l'objet d'une parution dans le supplément III de la B.G.F., édité 3 fois par an. Ce supplément semble actuellement très lourd à gérer. Les fiches ne sont plus éditées depuis 1984; seule la B.G.F. est consultable depuis cette date pour la musique entrée par dépôt légal au département de la Musique. La B.G.F. cependant en salle de lecture n'est qu'en semi-usuel et le supplément III n'a pas d'index annuel cumulatif.

L'éditeur de la B.G.F. possède les bandes magnétiques du dépôt légal depuis 1984. Elles pourront être adaptée au format Inter Marc et chargées sur Opaline.

CONCLUSION

Dans l'application au département de la Musique, on retrouve les 5 fonctions essentielles définies en général pour Opaline :

- enregistrement des données
- catalogage
- gestion des autorités
- administration des données
- recherche documentaire

En outre, Opaline permettra :

- l'édition des listings
- l'édition des adresses des éditeurs
- l'édition des statistiques, en différenciant musique légère et autres
- l'affectation automatique des n° de dépôt légal, des cotes, avec des accès à des séquences numériques différentes selon la ventilation ultérieure des documents.

Ce stage a été fort intéressant à plus d'un titre. Le département de la Musique en effet concentrant en son sein la plupart des services offerts par les bibliothèques -services que l'on trouve rarement regroupés en un seul lieu- m'a permis de faire connaissance avec les nombreuses facettes du métier : aussi bien le traitement du dépôt légal que les acquisitions, le service public auprès des lecteurs, le prêt inter-bibliothèque, la préparation des trains de reliure etc...

On pourra seulement regretter que le retard du Service Informatique ne m'a pas permis de travailler à l'installation elle-même de la base, comme il avait été prévu (chargement du format, des modèles et des tables).

D'autres travaux - non prévus- sont venus se joindre, comme la mise en place de 4 bases de données sur le logiciel WORKS, et la formation de 3 membres du personnels à la pratique de WORD et de WORKS.

Chez tous, au département de la Musique de la Bibliothèque Nationale j'ai trouvé un accueil chaleureux, une patience jamais lassée et une gentillesse toujours vive. Qu'ils en soient ici remerciés.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

FORMAT INTERMARC

Notice bibliographique de la musique imprimée et manuscrite

INTERMARC (MUS)

Paris
Juin 1987

Document établi et rédigé par Catherine Massip
(Département de la musique)

avec la collaboration de

Edwige Archier et Danièle Duclos-Faure
(Centre de Coordination Bibliographique et Technique)

FORMAT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES DE MONOGRAPHIES MUSICALES (Imprimés et Manuscrits)

SOMMAIRE

	Page
0 INTRODUCTION	4
1 ZONES FIXES	5
1.1 Guide	5
1.2 Zone 008	7
1.3 Zone 009	12
2 ZONES DE CONTROLE STRUCTUREES	14
2.1 001 Numéro d'identification	14
2.2 015 Numéro de la notice publiée	14
2.3 019 Numéro de notice étrangère	14
2.4 020 ISBN et prix	15
2.5 022 ISSN	15
2.6 023 Cotage, n d'édition pour la musique	15
2.7 036 Numéro d'entrée du document	16
2.8 040 Pays d'édition	16
2.9 041 Langues	16
2.10 048 Nombre d'instruments ou de voix	17
2.11 090 Cote	20
2.12 675 Indice CDU	21
2.13 676 Indice Dewey	21
3 ZONES VARIABLES	21
3.1 Vedettes auteurs	21
3.1.1 Auteur personne physique (100, 700)	21
3.1.2 Auteur collectivité (110, 710)	22
3.2 Titres de classement	22
3.2.1 Titre uniforme ou titre de regroupement (141)	22
3.2.2 Construction des notices uniformes pour la musique	24
3.3 Zones descriptives de la notice	28
3.3.1 Titre propre (245) Titre parallèle (247)	28
3.3.2 Mention d'édition (250)	30
3.3.3 Incipit musical (252)	31
3.3.4 Incipit littéraire (253)	32
3.3.5 Codage de l'incipit musical (254)	32
3.3.6 Zone particulière à certains types de documents (256)	33
3.3.7 Adresse éditeur (260) Adresse imprimeur (270)	33
3.3.8 Collation (280)	35
3.3.9 Titre propre de la collection (295) Titre parallèle de la collection (297)	36
3.3.10 Notes (3XX)	36
3.4 Entrée secondaire titre (745)	39
3.5 Vedettes matière (600)	40
3.6 Zones de lien (4XX)	40
3.6.1 Traitement des niveaux bibliographiques (461, 463)	40
3.6.2 Lien avec les notices de collection (410)	41

3.7	Sous-notices (8XX)	41
3.7.1	Entrée analytique (823)	41
3.7.2	Traitement des suites fermées (860)	42
4	ANNEXES	43
4.1	Annexe A : codes de pays ISO 3166	43
4.2	Annexe B : codes de langues	44
4.3	Annexe C : codes de responsabilité intellectuelle	45
4.4	Annexe D : abréviations usuelles	46
4.4.1	Abréviations générales	46
4.4.2	Abréviations spécifiques à la musique	47
4.5	Annexe E : titres uniformes	48
4.6	Annexe F : tableau des diverses zones de la notice bibliographique	51

INTRODUCTION

Zones principales de la notice bibliographique

<u>Information</u>	<u>Etiquette</u>
Numéro d'identification et information codée	0XX
Vedettes principales, auteurs	1XX
Titres de classement	14X
Partie descriptive de la notice	2XX
Notes	3XX
Liens avec d'autres notices	4XX
Vedettes matière	6XX
Vedettes secondaires, auteurs	7XX
Entrées secondaires, titres	74X
Sous-notices	8XX

Les zones sont détaillées ci-après selon l'ordre numérique des étiquettes. On trouvera en annexe une liste complète récapitulative de toutes les étiquettes, indicateurs et codes de sous-zone.

L'Intermarc (Mus) a été préparé à partir des documents suivants :

- Bibliothèque nationale : Intermarc (M) pour les monographies
- Bibliothèque nationale : Intermarc (MA) pour les monographies anciennes
- AFNOR : Fascicule Z 44-074 pour la description bibliographique des monographies anciennes
- Bibliothèque nationale : Inventaire général. Catalogue des ouvrages anonymes 1501-1800. Règles pour l'établissement des notices.
- AFNOR : Norme Z 44-069 pour la description bibliographique de la musique imprimée.

L'Intermarc (Mus) s'applique aux imprimés et aux manuscrits musicaux (monographies). Le découpage des zones tient compte de l'ISBD (PM).

Les codes de voix et d'instruments et les codes de composition sont empruntés au format MARC : la liste incluse dans ce format a été traduite en français (le siglage basé sur l'anglais étant conservé) et adaptée afin de tenir compte des genres et formes spécifiques à la musique ancienne.

Le domaine d'application initialement prévu étant le catalogue des manuscrits musicaux antérieurs à 1800, un certain nombre de remarques de catalogage s'appliquent à ce domaine particulier.

D'autre part, en l'absence d'ISBD pour la musique manuscrite, on a tenu compte :

- du format établi pour le Répertoire international des sources musicales (RISM), série A/II ;
- du format MUSICAT conçu pour le RISM A/II danois.

1 ZONES FIXES

1.1 GUIDE

Le guide est une zone fixe de 24 caractères contenant les informations nécessaires au traitement automatique des notices.

<u>Information</u>	<u>Position</u>
Longueur de l'enregistrement	0- 4
* Etat de la notice	5
* Statut de la notice	6
* Type de matériel	7
* Type de la notice	8
* Niveau	9
Nombre total de caractères des indicateurs	10
Nombre de caractères du code de sous-zone	11
Adresse du premier caractère de la première zone de données qui suit le répertoire	12-16
* Valeur de la notice	17
* Forme de la description	18
* Source de catalogage	19
Nombre de caractères utilisés pour indiquer la longueur de la zone dans le répertoire	20
Nombre de caractères utilisés pour indiquer l'adresse de la zone dans le répertoire	21
* Présence de caractères n'appartenant pas au jeu de base	22
* Notice non significative	23

Seules les informations marquées d'un astérisque sont susceptibles d'être données par le catalogueur.

5 Etat de la notice

- d détruite
- c modifiée
- n nouvelle
- t test

6 Statut de la notice

- 0 Notice validée par le catalogue général BN
- 1 Notice complète en format INTERMARC
- 2 Notice complète en format INTERMARC récupérée d'un ancien système BN (BgF, CNEPS)
- 3 Notice complète en format de type MARC récupérée d'autres systèmes
- 4 Notice complète non formatée (récupération NCG, MCP, etc...)
- 5 Notice moyenne en format INTERMARC
- 6 Notice moyenne en format de type MARC récupérée d'un autre système (Cercle de la librairie, Acq., etc...)
- 9 Notice sommaire établie sans la publication en main, ou provisoirement.

Les codes 2, 3, 4 et 6 sont affectés automatiquement lors du chargement des notices récupérées.

7 Type de matériel

- a texte imprimé
- b texte manuscrit
- e carte imprimée
- f carte manuscrite
- c musique imprimée
- d musique manuscrite
- g enregistrement sonore
- k estampe
- l dessin
- m photographie
- n reproduction photomécanique
- ∅ autre

8 Type de la notice

- m notice de type monographique
- s notice de type publication en série

9 Niveau de la notice

- ∅ enregistrement unique
- 1 enregistrement de niveau supérieur
- 3 enregistrement de niveau inférieur
- 8 suite fermée
- 9 entrée analytique

17 Valeur de la notice

- ∅ notice complète
- 1 notice presque complète
- 2 notice incomplète

- 1 la notice peut être complétée sans recourir à l'ouvrage
- 2 la notice a été établie avant la publication de l'ouvrage, elle doit être complétée, ouvrage en main.

18 Forme de la description

- ∅ la notice est conforme à l'ISBD
- h la notice n'est pas conforme à l'ISBD
- i la notice n'est pas intégralement conforme à l'ISBD

19 Source de catalogage

Non utilisé pour l'instant.

22 Présence de caractères n'appartenant pas au jeu de base

Un code indique si la notice manuelle contenait des caractères non enregistrés (par exemple rébus) ou des caractères hors du jeu de base (c'est-à-dire qu'une translittération a été nécessaire).

- 1 notice comportant des caractères non enregistrés
- 2 notice comportant des caractères hors du jeu de base
- ∅ autres cas

Pour la musique manuscrite le code 2 signifie donc que la notice manuelle comprend un incipit musical en notation proportionnelle ; le code ∅ est employé quand la notice ne comporte pas d'incipit musical.

1.2 ZONE 008

<u>Information</u>	<u>Position</u>
Date de l'enregistrement	0-5
Code de date de publication ou de rédaction	6
Première date de publication ou de rédaction	7-10
Deuxième date de publication ou de rédaction	11-14
Pays de publication	15-16
Translittération	17
Illustration	18-19
Produit bibliographique	20
Type d'unité bibliographique	21

Inutilisé	22
Forme du document	23
Inutilisés	24-34
Langue du texte	35-37
Alphabet du titre	38
Inutilisé	39
Collection	40
Inutilisé	41
Nombre de volumes	42-43
Lien avec un périodique	44

0-5 Date de l'enregistrement

Cette date est indiquée sous la forme suivante :

année	2 caractères	positions 0-1
mois	2 caractères	positions 2-3
jour	2 caractères	positions 4-5

6 Code de date de publication

Pour la musique imprimée :

Code m Dates multiples (publication en plusieurs volumes achevée)
c Publication en cours
n Date inconnue
q Date imprécise
r Reproduction en fac-similé
s Date simple

Code m : Dates multiples

Dans le cas d'ouvrages dont la publication s'étend sur plusieurs années, on indique en première date la date de départ, et en deuxième date la date de fin de publication.

Code c : Si la publication est en cours, on ne remplit que la première date, la deuxième date reste en blanc.

Code n : Date inconnue

Il est impératif de dater les ouvrages, même de manière incomplète. Le code est donc réservé aux notices de niveau 1 quand la date de départ est inconnue.

Code q : Date imprécise

S'il est impossible de dater l'ouvrage d'une façon précise, on indique la période présumée par les première et dernière dates possibles.

Code r : Reproduction en fac-similé
Dans le cas de reproductions en fac-similé, on met en première date la date de la reproduction, et en deuxième date la date de l'édition originale (remplacée par des blancs si elle est inconnue).

Code s : Date simple
On indique en première date la date unique connue pour cet ouvrage, qu'il s'agisse réellement de la date d'édition ou qu'il s'agisse d'une date présumée (déduite du copyright, du dépôt légal, etc.). La deuxième date reste en blanc.

En cas de conflit le code r l'emporte sur le code m.
Dans le cas de reprint en cours, les positions dates sont remplies par les dates de départ de la nouvelle édition et de l'édition originale.

Pour les manuscripts musicaux, on prend en considération la date de rédaction du manuscrit et on utilise les codes suivants :

Code m Dates multiples
q Date imprécise
a Avant + date 7-10
p Après + date 7-10
s Date simple

Code m : Dates multiples
Le code m est employé dans le cas de manuscrits dont la rédaction s'étend sur plusieurs années : on indique en première date la date de départ, et en deuxième date la date de fin de copie du manuscrit.

Code q : Date imprécise
S'il est impossible de dater le manuscrit d'une façon précise, on indique la période présumée par les première et dernière dates possibles.
Exemple : q 1750 1780

Code a : Ce code signale que le manuscrit a été rédigé antérieurement à la date transcrite en positions 7-10. On l'indique en première date. La deuxième date reste en blanc.

Code p : Ce code signale que le manuscrit a été rédigé postérieurement à la date transcrite en positions 7-10. On l'indique en première date. La deuxième date reste en blanc.
Exemple : p 1742 (pour un ms. sur papier portant un filigrane 1742)

Code s : Date simple
La date qui est unique peut être réelle ou restituée par le catalogueur (d'après la date de première représentation pour un ouvrage scénique, la date d'édition, la date de composition etc.). La deuxième date reste en blanc (11-14).

7-10 et 11-14 Date(s) de publication

On donne les quatre chiffres de l'année pour chacune des dates.
Pour les manuscrits musicaux, il s'agit de la date de rédaction.

15-16 Pays de publication

On utilise le code ISO 3166 à 2 lettres (voir Annexe A).
Pour les manuscrits musicaux, on indique le pays de production du manuscrit qui ne coïncide pas obligatoirement avec la langue du texte. (Ex. pour un air italien copié à Paris le pays de production est la France).

17 Translittération

- a système ISO
- d système utilisé par l'Agence bibliographique
- x autre système
- m systèmes multiples
- ∅ pas de translittération

18-19 Illustration

- a l'ouvrage comporte des illustrations
- b l'ouvrage est une bande dessinée
- y l'ouvrage est accompagné d'autre matériel non livre (disque, diapositives, matériel technique, etc.)
- ∅ autres cas

Ces différents codes peuvent être combinés.
Le remplissage des positions s'effectue de gauche à droite. S'il y a moins de 2 codes utilisés, la position de droite contient un blanc.

20 Produit bibliographique

Il s'agit des produits BN automatisés et périodiques.

- 0 BgF Livres
- 1 BgF Supplément I
- 2 BgF Supplément II
- 3 BgF Supplément III
- 4 BgF Supplément IV
- 5 Liste des acquisitions
- 6 Catalogue des anonymes
- ∅ autres cas; non publié
- 8 Catalogue des manuscrits musicaux

21 Type d'unité bibliographique

- d notice analytique
- c recueil de pièces
- ∅ autres cas

Le code d désigne les notices établies pour des unités bibliographiques faisant partie d'unités bibliographiques plus vastes qui font l'objet d'enregistrements distincts.

23 Forme du document

- ∅ imprimé (au sens large)
- a microfilm
- b microfiche
- d gros caractères
- f Braille
- g bande perforée
- h bande magnétique
- i multimédia
- j disque magnétique
- z autre

35-37 Langue(s) de la publication

On utilise les codes de langues à 3 lettres de la Bibliothèque du Congrès (Voir Annexe B).

Pour les manuscrits musicaux on mentionne la langue du texte.

38 Alphabet du titre (de la publication)

- a Latin
- b Latin étendu
- c Cyrillique
- d Japonais
- e Chinois
- f Arabe
- g Grec
- h Hébreu
- i Thaï
- j Devanagari
- k Coréen
- l Tamoul
- m multiple
- z autre

40 Collection éditoriale

- 1 Volume appartenant à une collection
- ∅ autres cas

42-43 Nombre de volumes

Il figure toujours, même lorsqu'il n'y a qu'un seul volume. La valeur est cadrée à droite et complétée si nécessaire par un zéro à gauche. Le nombre de volumes est à zéro pour les notices de niveau 1.

44 Lien avec un périodique

- 1 Volume lié à un périodique
- Ø Volume sans lien avec un périodique

1.3 ZONE 009

Cette zone contient en positions fixes des informations codées relatives au document musical traité.

Positions 0 à 2 Code de composition

Ce code indique à quel genre ou forme appartient l'oeuvre cataloguée. Il comprend 3 positions, la position gauche restant vide.

mu formes multiples
ai air
ar aria
an anthem
bt ballet
cn canon
ct cantate
cz canzone
cr carol
ca chaconne
cp chanson polyphonique
cc chant chrétien
cl choral-prélude
ch choral
ch concerto grosso
co concerto
df danse (autre que mazurka, menuet, pavane, polonaise, valse)
de duo (instrumental)
do duo (vocal)
dv divertimento, sérénade, cassation, nocturne
études voir st
ex morceau de concours, d'examen
ft fantaisie (musique instrumentale)
fg fugue
hy hymne
in intermède, intermezzo
li lied
ln litanies
lt liturgie
md madrigal
mg magnificat
mr marche
mz mazurka
mi menuet
ms messe
me miserere

mo motet
nc nocturne
oa opera seria
ob opera buffa
oc opéra-comique
od opéra-ballet
oo opéra (ouvertures)
op pastorale, sérénade
or oratorio
ov ouverture
pa partita
pe psaume
pm passion
ps passacaille
pv pavane
po polonaise
pr prélude
pf prélude et fugue
qa quatuor instrumental
qb quatuor vocal
qi quintette instrumental
qj quintette vocal
rq requiem
ri ricercar
rd rondo
sc scène
se sextuor instrumental
sf solfège
si sinfonia
sm Stabat Mater
sn sonate
sg chanson
st études et exercices
su suite
sp poème symphonique
sy symphonie
tc toccata
td Te Deum
tr trio
ts sonate en trio
uu inconnu
vo ensemble vocal de solistes (+ de 5 voix)
vr variation
wz valse
zz autres formes
Exemple : Øai

Position 3 Code de présentation
Ce code comprend une position.

a partition
b partition de poche
c partition réduite (pour le XIXe siècle, réduction pour piano ;
pour la musique antérieure à 1800, réduction pour dessus et basse
instrumentaux).

d partition des voix
e piano conducteur
m présentations diverses
 ex. : partition et parties séparées
p parties
q matériel
z musique pour clavier seul (piano ou clavecin)

Position 4 Codage alpha-numérique de l'incipit musical

1 présence de codage
∅ absence de codage

Position 5 Nature du manuscrit

1 manuscrit autographe
∅ manuscrit non autographe

2 ZONES DE CONTROLE STRUCTUREES

2.1 001 Numéro d'identification

Pas d'indicateurs, ni de codes de sous-zone.

Numéro de 13 caractères structuré comme suit :

Positions 0-1 Pays de catalogage

Positions 2-3 Centre de catalogage

Positions 4-11 Numéro séquentiel attribué par l'organisme
 catalogueur

Position 12 Caractère de contrôle

Cette zone n'est pas remplie par le catalogueur.

2.2 015 Numéro de la notice publiée

Indicateurs de traitement : ∅∅

Code de sous-zone :

§a Numéro de la notice dans le produit édité (en liaison avec
 la zone 008, position 20)

Cette zone n'est pas remplie par le catalogueur.

2.3 019 Numéro de notice étrangère (numéro utilisé dans un autre
 système)

Indicateurs de traitement : ∅∅

Codes de sous-zone :

§a Pays

§b Source

§c Numéro

2.4 020 ISBN et prix

Indicateurs de traitement : ~~∅~~

Codes de sous-zone :

§a ISBN
§b Qualificatifs
§d Prix
§z ISBN erroné

Exemples : 020 ~~∅~~ §a 2-224-00022-7 §b relié §d 4 F
020 ~~∅~~ §a 2-225-67001-3 §z 2-225-65494-8
§b broché §d 90 F
020 ~~∅~~ §a 2-7122-0114-0 §b Apostolat des
éditions §z 0-089039-714-9 §b Editions
Paulines §b broché §d 90 F

2.5 022 ISSN

Premier indicateur de traitement :

∅ Publication d'intérêt international
1 Publication d'intérêt national ou local

Deuxième indicateur de traitement : ∅

Codes de sous-zone :

§a ISSN
§b Qualificatif
§d Prix et disponibilité
§z ISSN annulé

2.6 023 Cotage, n° d'édition pour la musique

Premier indicateur de traitement :

Cet indicateur permet de déterminer à quelle catégorie appartenent le(s) référence(s) chiffrée(s) présente(s) sur l'édition.

1 Numéro d'édition
2 Cotage
3 Autre numéro d'éditeur

Deuxième indicateur de traitement :

Il indique la présence ou l'absence d'une note.

0 pas de note
1 génère une note

Codes de sous-zone :

§a Numéro
§b Source

Exemples : 023 20 §a B. & H. 8797 §b Breitkopf & Hartel
023 20 §a B. & H. 8798 §b Breitkopf & Hartel
301 ~~∅~~ §a Pl. no. : B. & H. 8797-8798

2.7 036 Numéro d'entrée du document

Indicateurs de traitement : ~~00~~

Codes de sous-zone :

§a Numéro d'entrée
§c Sigle de la bibliothèque
§d Sigle du fonds particulier

2.8 040 Pays d'édition

Indicateurs de traitement : ~~00~~

Code de sous-zone :

§a Pays

On utilise cette étiquette quand un ouvrage est publié simultanément dans plusieurs pays. Dans ce cas, les positions 15-16 de la zone 008 portent : zz.

Les différents pays sont indiqués sous forme codée. Chaque pays est entré dans une sous-zone distincte.

Exemple : Un ouvrage publié conjointement par un éditeur français, un éditeur belge, un éditeur suisse, porte :

040 ~~00~~ §a fr §a bl §a ch

2.9 041 Langues

Premier indicateur de traitement :

0 Multilingue ou de langues diverses
1 Traduction (avec ou sans texte original)
2 Contient des traductions

Deuxième indicateur de traitement : ~~0~~

Codes de sous-zone :

§a Langue du texte
§b Langue intermédiaire
§c Langue originale
§d Langue des résumés

Remarques :

On utilise cette étiquette quand un ouvrage est multilingue ou est une traduction.

. Quand l'ouvrage contient un texte en plusieurs langues sans qu'il s'agisse de traduction, les positions 35 à 37 de la zone 008 portent mul (multilingue) ; le premier indicateur de la zone 041 est 0 ; chaque langue est entrée dans une sous-zone distincte.

Exemple : Ouvrage multilingue en français et en allemand
 041 00 §a fre §a ger

. quand l'ouvrage comporte des textes en langues diverses, les positions 35-37 de la zone 008 portent mis ; le premier indicateur de la zone 041 est 0 ; chaque langue est entrée dans une sous-zone distincte.

Exemple : Ouvrage contenant des textes en anglais, en français,
 en allemand
 041 00 §a eng §a fre §a ger

. quand l'ouvrage est une traduction, il faut distinguer deux cas :

- si la traduction est accompagnée du texte original le code mul apparaît en zone 008.

- si elle n'est pas accompagnée du texte original c'est la langue de la traduction qui est codée en 008.

Dans ces deux cas la zone 041 est utilisée, le premier indicateur est à 1.

Exemples : Texte en français traduit d'un texte en anglais
 041 10 §a fre §c eng

 Texte français traduit de la version russe d'un texte japonais
 041 10 §a fre §b rus §c jap

 Texte français traduit d'un ouvrage en trois langues
 041 10 §a fre §c dut §c eng §c ger

2.10 048 Nombre d'instruments ou de voix

Indicateurs de traitement : 00

Codes de sous-zone :

§a Exécutant ou ensemble

§b Soliste

On indique dans cette zone l'effectif vocal et instrumental de l'oeuvre. Les sous-zones indiquent la fonction des exécutants. Les différents types de voix et d'instruments sont donnés par un code de 2 caractères, suivant la liste ci-dessous. Le nombre de parties est précisé par un nombre de deux caractères qui suit immédiatement le code de l'instrument.

Exemple : 048 00 §a sa01 §a ka01
 sonate pour violon et piano

Dans la notice imprimée, ces mentions sont générées en clair. Dans certains cas, le catalogueur peut estimer que les rubriques suivantes sont trop générales (ex. : détail des parties d'un orchestre, ou des parties d'un chœur) : dans ce cas il choisit le sigle le plus proche de l'effectif considéré et il complète par une note en zone 300.

- *ba Cuivres - cor
- *bb Cuivres - trompette
- bc Cuivres - cornet à pistons
- *bd Cuivres - trombone
- be Cuivres - tuba
- bf Cuivres - bariton
- *bu Cuivres - inconnu
- by Cuivres - ethnique
- *bz Cuivres - autre
- *bn Cuivres - non spécifié
- *ca Choeurs - mixte (4 voix SATB)
- *cb Choeurs - voix de femmes
- *cc Choeurs - voix d'hommes
- *cd Choeurs - voix d'enfants
- *ci Choeurs - inconnu
- *cj Choeurs - mixte (5 voix SSATB)
- ck Choeurs - mixte (5 voix français)
- cy Choeurs - ethnique
- *cn Choeurs - non spécifié
- ea Musique électronique - synthétiseur
- eb Musique électronique - bande magnétique
- ec Musique électronique - ordinateur
- ed Musique électronique - ondes Martenot
- ei Musique électronique - inconnu
- ez Musique électronique - autre
- en Musique électronique - non spécifié
- *ka Clavier - piano
- *kb Clavier - orgue
- *kc Clavier - clavecin
- *kd Clavier - clavicorde
- *ke Clavier - continuo
- kf Clavier - célesta
- *ki Clavier - inconnu
- ky Clavier - ethnique
- *kz Clavier - autre
- *kn Clavier - non spécifié
- *oa Orchestre - orchestre symphonique XIXe - XXe s.
- *ob Orchestre - orchestre de chambre
- *oc Orchestre - orchestre à cordes 4 parties
- *od Orchestre - orchestre d'harmonie
- oe Orchestre - orchestre de danse
- of Orchestre - orchestre de cuivres (cuivres avec doublure, avec ou sans percussion)
- *og Orchestre - orchestre français XVIIe - XVIIIe s. 5 parties
- oh Orchestre - orchestre XVIIe - XVIIIe s.
4 parties de cordes, htb, parties de cor trompettes éventuellement
- *oi Orchestre - inconnu
- oy Orchestre - ethnique
- *oz Orchestre - autre

*on Orchestre réduit - non spécifié
pa Percussion - timbales
pb Percussion - xylophone
pc Percussion - marimba
pd Percussion - tambour
pi Percussion - inconnu
py Percussion - ethnique
pz Percussion - autre
pn Percussion - non spécifié
*sa Cordes frottées - violon
*sb Cordes frottées - alto
*sc Cordes frottées - violoncelle
*sd Cordes frottées - contrebasse
*se Cordes frottées - viole
*sf Cordes frottées - viole d'amour
*sg Cordes frottées - viole de gambe
*si Cordes frottées - inconnu
sy Cordes frottées - ethnique
*sz Cordes frottées - autre
*sn Cordes frottées - non spécifié
*ta Cordes pincées - harpe
*tb Cordes pincées - guitare
*tc Cordes pincées - luth
*td Cordes pincées - mandoline
*te Cordes pincées - théorbe
*tu Cordes pincées - inconnu
ty Cordes pincées - ethnique
*tz Cordes pincées - autre
*tn Cordes pincées - non spécifié
*va Voix - soprano
*vb Voix - mezzo-soprano
*vc Voix - alto
*vd Voix - ténor
*ve Voix - baryton
*vf Voix - basse
*vg Voix - haute-contre
*vh Voix - voix élevée
*vi Voix - voix moyenne
*vj Voix - voix basse
*vl Voix - dessus
*vm Voix - bas-dessus
*vn Voix - taille
*vo Voix - basse-taille
*vu Voix - inconnu
vy Voix - ethnique
*vz Voix - non spécifié
*wa Instruments à vent - flûte
*wb Instruments à vent - hautbois
*wc Instruments à vent - clarinette
*wd Instruments à vent - basson
we Instruments à vent - piccolo
wf Instruments à vent - cor anglais
wg Instruments à vent - clarinette basse
*wh Instruments à vent - flûte à bec

wi Instruments à vent - saxophone
*wu Instruments à vent - inconnu
wy Instruments à vent - ethnique
*wz Instruments à vent - non spécifié
*zu Inconnu
*zn Non spécifié
*zb Basse-continue - Instruments non spécifiés

N.B. : Seuls les codes avec astérisque sont utilisés pour les manuscrits musicaux antérieurs à 1800.

2.11 090 Cote

Indicateurs de traitement : ~~bb~~

Codes de sous-zone :

§c Sigle de la bibliothèque
§d Sigle du fonds particulier
§a Cote
§e Etat de la collection
§f Particularités d'exemplaire (texte libre)
Cette sous-zone n'est pas répétitive. La ponctuation entre les différentes informations doit être mise par le catalogueur.

§w Particularités d'exemplaire codées
Sous-zone structurée de 7 positions, non répétitive dont le contenu n'est pas édité. Le remplissage des positions se fait de gauche à droite.

- i Exemplaire avec document(s) graphique(s) ajouté(s) à l'exemplaire ou exemplaire colorié ou exemplaire enluminé
- m Epreuve ou exemplaire contenant une marque commerciale non identifiée (à l'exclusion des marques de possesseurs) (tampon, étiquette, marque d'atelier, d'éditeur, de marchand papetier, timbre sec ou humide, etc.). Les noms identifiés sont entrés en 700 avec le code de fonction adéquat.
- p Exemplaire avec marque de provenance non identifiée (personne physique ou morale) y compris les armoiries
- r Reliure remarquable (cf. décor sur les plats, les armes n'étant pas un décor)
- t Epreuve ou exemplaire avec annotations manuscrites ou manuscrit joint (ceci comprend les épreuves avec corrections)

Seules sont signalées les annotations significatives par leur contenu, leur ancienneté, ou la personnalité de leur auteur.

2.12 675 Indice CDU

Indicateurs de traitement : ∅∅

Codes de sous-zone :

§a Indice

§v Edition de la Table CDU utilisée

2.13 676 Indice Dewey

Indicateurs de traitement : ∅∅

Codes de sous-zone :

§a Indice

§v Edition de la Table Dewey utilisée

3 ZONES VARIABLES

3.1 VEDETTES AUTEURS

Ces éléments de la notice bibliographique font l'objet de notices d'autorité.

3.1.1 Auteur personne physique

Vedette principale : étiquette 100

Vedette secondaire : étiquette 700

Indicateurs de traitement identiques à ceux des zones vedettes de la notice d'autorité correspondante, c'est-à-dire :

Premier indicateur : ∅

Deuxième indicateur : 5 Famille
∅ autre

Codes de sous-zone quand la notice d'autorité existe :

§3 Numéro d'identification de la notice d'autorité établie à la personne

§4 Code de fonction

En l'absence de notice d'autorité établie à cet auteur, le catalogueur entre l'information en clair à la place du §3 en utilisant les indicateurs et les codes de sous-zone identiques à ceux de la notice d'autorité :

§a Élément d'entrée

§m Élément du nom rejeté

§d Dates

§e Qualificatif

§u Numérotation

Exemple : 100 §4 §a Abos §m Girolamo §d 1715-1760 §4 06

S4 précise le rôle de l'auteur dans le document traité. On utilise le code de fonction à 2 chiffres (voir Annexe C).

En zone 700 figure l'auteur secondaire personne physique pris au sens large i.e. pour la musique imprimée et manuscrite le librettiste, l'arrangeur, le transcripteur, etc.

La zone 700 est remplie par le catalogueur suivant les mêmes principes que la zone 100.

Les accès sur les noms propres de personnes ou de collectivités liées à l'exemplaire (ex. copiste, ancien possesseur) se font par des étiquettes 700 ou 710 dont le 1er indicateur est 1 (vedette liée à l'exemplaire). Aux codes de sous-zones habituels s'ajoute un Sv dans lequel on enregistre les éléments de la cote (correspondant aux sous-zones §c, §d, §a de la zone 090) qui permettent de localiser l'exemplaire auquel est rattachée la vedette.

3.1.2 Auteur collectivité

Vedette principale : étiquette 110

Vedette secondaire : étiquette 710

Indicateurs de traitement identiques à ceux des zones vedettes de la notice d'autorité correspondante.

Codes de sous-zone :

§3 Numéro d'identification de la notice d'autorité établie à la collectivité

§4 Code de fonction

Remarques :

- En l'absence de notice d'autorité établie à cet auteur le catalogueur entre l'information en clair à la place du S3 en utilisant des indicateurs et des codes de sous-zone identiques à ceux des zones vedettes de la notice d'autorité.

- §4 précise le rôle de l'auteur dans la publication ou le document traité (voir Annexe C).

3.2 TITRES DE CLASSEMENT

3.2.1 Titre uniforme ou titre de regroupement (141)

Cet élément de la notice bibliographique fait l'objet d'une notice d'autorité (voir Annexe E : Construction des titres uniformes pour les documents musicaux et les enregistrements sonores).

Titre uniforme : étiquette 141

Variante du titre uniforme : étiquette 441

Indicateurs de traitement identiques à ceux de la notice d'autorité correspondante, c'est-à-dire :

Premier indicateur :
0 Titre uniforme non significatif
1 Titre uniforme significatif

Deuxième indicateur : Ø

Codes de sous-zone, quand la notice d'autorité existe :
S3 Numéro d'identification de la notice d'autorité auquel on joint pour les données propres au document traité (donc non contrôlées sur la notice d'autorité) les codes de sous-zone suivants :

§g Mention de l'adaptateur ou de l'auteur du thème adapté
§r Mention de distribution ou d'exécution
§l Mention d'extrait ou de transcription
§s Arrangement
§t Tonalité
§j Année

En l'absence de notice d'autorité établie au titre uniforme, le catalogueur entre l'information en clair, à la place du §3, en utilisant les indicateurs et les codes de sous-zone identiques à ceux de la notice d'autorité :

§a Élément d'entrée du titre uniforme
§e Qualificatif de forme ou de genre
§f Mention de l'auteur, de l'adaptateur ou de l'auteur du thème adapté
§h Numéro de partie
§i Titre de partie
§j Année
§r Mention de distribution d'exécution d'origine
§t Tonalité d'origine
§n Numéro d'ordre ou d'opus, n à l'intérieur de l'opus
§k Numéro(s) de catalogue(s) thématique(s)
§q Version

Exemples : 141 1Ø §a Pelopida §f Abos, Girolamo §i Ah mi s'arresta il sangue
141 1Ø §a Trios §r Piano, clarinette, violon §f Beethoven, Ludwig van §n Opus 11

En zone 441 figurent les différentes variantes du titre uniforme (titre source, complément de titre, titre alternatif, surnom, titre antérieur, ultérieur, etc.).

Exemples : 141 1Ø §a Symphonies §f Beethoven, Ludwig van §n n° 3
441 §a Heroica
141 1Ø §a Don Giovanni §f Mozart, Wolfgang Amadeus §k K 527
441 §a Il Dissoluto punito
441 §a Damma giocoso

3.2.2 Construction des notices uniformes pour la musique

Se reporter à l'Annexe E.

L'établissement des titres uniformes n'ayant pas encore fait l'objet d'une ISBD ou d'une norme, nous résumons ci-après les principales recommandations du format MARC, des Règles de catalogage anglo-américaines (2e éd.) et, pour les manuscrits musicaux, des catalogues thématiques de bibliothèques déjà publiés. Pour plus de détails, le catalogueur peut se reporter aux Règles de catalogage anglo-américaines 25.25 à 25.36 c.

Le titre uniforme permet de regrouper toutes les notices catalographiques des différentes expressions d'une même oeuvre, par exemple les éditions et traductions ayant parues sous des titres différents. Il permet également d'identifier une oeuvre lorsque le titre sous lequel elle est connue est différent du titre propre inscrit sur le document catalogué.

La nécessité d'employer les titres uniformes diffère d'un catalogue à l'autre, de même qu'à l'intérieur d'un même catalogue.

Les notices de musique manuscrite comportent, dans tous les cas, un titre uniforme.

Le titre désigne le mot ou les mots qui identifient une oeuvre à l'exclusion de :

- 1/ la mention de distribution d'exécution
- 2/ la tonalité
- 3/ le numéro d'ordre, d'opus ou de catalogue thématique
- 4/ les numéros (sauf s'ils font partie intégrante du titre)
- 5/ la date de composition
- 6/ les adjectifs et épithètes qui ne font pas partie intégrante du titre original.

Exemple : Symphonie n° 40 ; Die Zauberflöte ; Five little pieces for piano

L'oeuvre désigne :

- 1/ une oeuvre en une seule unité destinée à être exécutée en entier
- 2/ une série d'oeuvres comportant un titre collectif (mais pas nécessairement destinées à être exécutées en entier)
- 3/ un groupe d'oeuvres comportant un numéro d'opus unique.

Choix des titres

Langue

On choisit comme titre uniforme d'une oeuvre musicale le titre original donné par le compositeur dans la langue de sa rédaction.

Exemple : §a Alessandro nelle Indie
§a Cantate pour le jour de la Saint-Louis

Par extension, si le titre donné par le compositeur n'est pas apparent, on peut, pour les oeuvres vocales, choisir l'incipit littéraire.

Exemple pour les oeuvres religieuses :
§a Dixit Dominus (psaume 109)

Exemple pour les airs extraits d'opéras non identifiés :
§a Lion per la foresta §e Aria

Toutefois, lorsqu'un titre ultérieur dans la même langue est mieux connu, on l'utilise.

Lorsque le titre choisi est constitué uniquement du nom du genre de composition musicale, on utilise la forme française du nom, si une forme de ce nom existe en français, en anglais, en allemand et en italien, ou si le même nom est utilisé dans toutes les langues. On donne le nom au pluriel sauf si le compositeur n'a écrit qu'une seule oeuvre dans ce genre ; le pluriel peut ne pas être une forme française, exemple : Divertimenti.

Exemples : Boccherini, Luigi §a Quintettes
Quintetto VI in sol maggiore

Beethoven, Ludwig van §a Symphonies
Sinfonia eroica

Titres particuliers

On utilise Duos pour les oeuvres intitulées de diverses manières duos, duettos etc.

On utilise Sonates en trio pour les oeuvres des 17e et 18e siècles intitulées sonatas, trios, sonata a tre et généralement écrites pour deux dessus et basse continue.

Longueur du titre

Lorsqu'un titre est très long, on choisit (dans l'ordre de priorité suivant) :

- 1/ un titre abrégé figurant couramment dans les ouvrages de référence
- 2/ un titre abrégé rédigé par le catalogueur

Exemple : Schütz, Heinrich §a Passion (St Jean)
Historia des Leidens und Sterbens unsers
Herrn und eylandes Jesu Christi, nach dem
Evangelisten St Johannem

Parties d'une oeuvre musicale (§h, §i)

Le titre uniforme d'une partie d'une oeuvre musicale faisant l'objet d'une publication distincte ou d'une copie, est constitué du titre de l'oeuvre complète suivi de l'identification du titre de la partie. On peut établir un renvoi auteur-titre contenant le nom du compositeur

et le titre de la partie s'il est significatif.

Lorsque le document comporte deux parties d'une oeuvre non numérotées ou non numérotées consécutivement, on adopte comme titre uniforme du document, le titre uniforme de la première partie. On établit une vedette secondaire auteur-titre pour l'autre partie.

Exemple : 141 bb Sa Pelopida Si Ah ! mi s'arresta il sangue
 Sf Abos, Girolamo
441 bb Sa Ah ! mi s'arresta il sangue Sf Abos, Girolamo

Lorsque le document comporte trois parties ou davantage, non numérotées ou non numérotées consécutivement, ou des extraits d'une oeuvre, on adopte le titre uniforme de l'oeuvre entière, suivi de la mention Extraits (§1).

N.B. : Lorsqu'un document comporte deux oeuvres dont la vedette est prise au nom d'une personne ou d'une collectivité, on utilise la technique des entrées analytiques (cf. p. 41 zone 823).

La distribution d'exécution (§r)

On ajoute une mention de distribution d'exécution lorsque le titre ne comporte que le nom du genre (ou de deux genres ou davantage). La distribution d'exécution n'est pas indiquée si la distribution est sous-entendue dans le titre.

Exemples : Messe (distribution : voix avec ou sans accompagnement)
Ouverture (distribution : orchestre)
Symphonie (" ")

On indique cependant la distribution si elle est autre que le laisse supposer le titre.

En outre, on n'indique pas la distribution d'exécution si l'oeuvre comporte une série de pièces pour divers effectifs ou si elle fait partie d'une collection de pièces portant le même titre mais destinées à des effectifs différents.

On omet également la distribution si un autre élément d'identification comme un numéro d'opus ou de catalogue thématique paraît plus satisfaisant.

Exemple : Mozart, Wolfgang Amadeus Sa Divertimenti Sn K 251

La mention de distribution d'exécution comprend trois éléments au plus.

Exemple : Sa Trios Sr Piano, clarinette, violoncelle

S'il y a plus d'une partie pour instrument ou chant donné et si cet élément est nécessaire à l'identification de l'oeuvre, on peut ajouter le chiffre arabe approprié entre parenthèses, à la suite du nom de l'instrument ou de la voix.

On utilise basse continue (abréviation bc) pour la partie de basse chiffrée.

Si l'oeuvre est une esquisse d'une pièce musicale ou de pièces musicales, on ajoute la mention Esquisses, entre parenthèses à la suite du titre uniforme.

Exemple : §a Le Sacre du printemps (Esquisses)

Pour la musique de chambre pour instruments solistes, on essaie de limiter si possible les termes utilisés à trois en utilisant les noms usuels pour certains ensembles ou groupes d'instruments.

Exemples : Quintette pour instruments à vent (flûte, hautbois, clarinette, cor, basson)

Titre uniforme : §a Quintettes §r Instruments à vent

Quatuor pour piano (piano, violon, alto, violoncelle)

Titre uniforme : §a Quatuors §r Piano, cordes

Toutefois, si les instruments présents ne correspondent pas à ces groupements usuels, on peut donner la mention complète de distribution, même s'il y a lieu d'indiquer plus de trois instruments :

Exemples : §a Quatuors §r Violon, alto, violoncelle, contrebasse

§a Quatuors §r Flûte, hautbois, saxophone, basson

Arrangements (§s)

Lorsque la vedette d'une oeuvre décrite comme un arrangement est prise au nom du compositeur original, on choisit le titre uniforme de l'oeuvre originale, et on ajoute la mention Arr.

Exemple : Haydn, Joseph §a Die Jahreszeiten §s Arr.

Tonalité (§t) (voir aussi les zones 252 et 254)

Dans les notices des manuscrits musicaux antérieurs à 1800, l'indication de la tonalité (§t) est indispensable

- pour les oeuvres vocales religieuses, car un compositeur peut mettre en musique plusieurs fois le même texte,
- pour les extraits d'opéras, en particulier les airs qui sont fréquemment transposés d'une source à l'autre,
- pour les oeuvres instrumentales.

Exemples : §a Ah ! mi s'arresta il sangue §t mi b majeur

§a Sonate §r Violon, piano §t ré majeur §n opus 3, n° 5

Numéro d'ordre ou d'opus, numéro à l'intérieur de l'opus (§n) ; numéro de catalogue thématique (§k)

Lorsque le titre est constitué du nom du genre de la composition, on ajoute, si possible, les éléments d'identification ci-après :

- a) le numéro d'ordre ou d'opus suivi éventuellement du numéro à l'intérieur de l'opus (§n)
- b) le numéro de catalogue thématique (§k)

Pour certains compositeurs, on préfère le numéro de catalogue thématique au numéro d'opus (Mozart, K 453).

Année (§j)

La date de l'oeuvre (§j) n'est indiquée que si elle sert à l'identification soit d'une oeuvre, soit d'une version datée d'une oeuvre.

Exemples : §a Concertos §r Violon, orchestre Sj 1907
§a Hippolite et Aricie §j 1733
§a Hippolite et Aricie §j 1742

Genre (§e)

Pour les oeuvres ayant un titre significatif commun, il peut être utile de préciser le genre.

Exemples : §a Tu es Petrus §e messe
§a Tu es Petrus §e motet

3.3 ZONES DESCRIPTIVES DE LA NOTICE

3.3.1 Titre propre (245) Titre parallèle (247)

Premier indicateur de traitement :

0 Titre non significatif
1 Titre significatif

Deuxième indicateur de traitement : Ø

Musique imprimée

Codes de sous-zone :

§a Titre
§e Complément du titre
§f Première mention de responsabilité
§g Mention(s) de responsabilité suivante(s)
§h Numéro de volume
§i Titre de partie
§b Autre titre du même auteur
§c Autre titre d'un auteur différent
§z Langue(s) codée(s)

Exemples :

245 1Ø §a Ma Ninette §e chanson populaire provençale §e à une voix
§f paroles de L. Roydel et Louis Perrand §g musique de F.
Guillet

245 1Ø §a Romanzetta §e per flauto e pianoforte §e 1980 §f Goffredo
Petrassi

245 1Ø §a Luzifers Traum §b oder Klavierstück XIII §e für Bass und
Klavier §e 1981 §e Werk Nr. 51 §f Karlheinz Stockhausen

Remarques :

Sz : on utilise ce code (en 245 et 247) s'il existe des titres parallèles (247). Le code de langue permet aux utilisateurs de choisir comme titre propre un titre parallèle si la langue de ce dernier leur convient mieux.

Musique manuscrite

§a Transcription du titre propre
§r Reste du titre

Exemple :

245 1/2 §a Scène dramatique §r pour le piano par L. Adam pour le concours du piano des hommes

Pour la musique manuscrite, la définition du titre propre est différente de celle admise pour la musique imprimée.

§r est utilisé quand le titre propre est significatif, indexé et qu'il convient d'isoler le reste de la zone. Si le titre propre commence par un article qui ne compte pas pour le classement, on met une barre verticale devant le premier mot du titre servant au classement.

Exemple : La |Pazza per amore

Dans les notices de musique manuscrite, le titre est transcrit exactement et intégralement suivant les principes énoncés dans la norme Catalogage des monographies anciennes Z 44-074 :

- les coupures de ligne sont indiquées par 2 barres obliques ;
- l'orthographe des mots est respectée ;
- les parties en bas de casse sont transcrites littéralement. On conserve en particulier tous les signes diacritiques.

Le catalogueur ne doit intervenir qu'exceptionnellement, et surtout dans les cas suivants :

- les mots coupés en fin de ligne sont rétablis tout au long sans transcription du trait d'union ;
- les lettres suscrites sont descendues sur la ligne ;
- ae et oe sont séparés ;
- toutes les formes de perluète sont représentées par &.

Les parties en capitales sont transcrites en bas de casse. Parmi les trois grands modes de transcription actuellement en usage, la norme recommande les transcriptions suivant l'usage du texte i.e.

- les accents sont rétablis,
- la transcription des I, V, W est effectuée conformément à l'usage suivi dans les parties en bas de casse.

Si cet usage n'est pas cohérent, I se transcrit en i, V en u sauf s'il s'agit d'une initiale. Le I grande capitale finale à valeur de deux i sera transcrit II dans un nombre en chiffres romains, ii en fin de mot.

- les abréviations sont conservées. Quand une abréviation comprend des lettres suscrites et un point ou deux points sur la ligne, on garde les points et on descend les lettres suscrites sur la ligne (B^{on} transcrit en B.on).

- les ss longs sont transcrits par 2 s.

- les graphies fautives sont toujours reproduites. On les fait suivre de sic .

- un espace laissé blanc intentionnellement est indiqué par le mot "blanc" entre crochets.

Le titre est pris sur la page de titre ou sur ses substituts. Dans les mss. musicaux, le substitut le plus fréquent est le titre de départ (Kopftitel) constitué des informations qui se trouvent immédiatement avant la musique notée.

Si ces informations sont dispersées sur la page mais d'une même main, on figure l'organisation spatiale des éléments d'information par //

Exemple 1 : Venere//dal Signor Agricola

Exemple 2 : Argentina 1747//del Sig.re.//Girolamo Abos

Si les informations sont données par plusieurs copistes, on indique "d'une autre main". Seuls les copistes anciens doivent être pris en compte. En effet, il faut éviter de transcrire les adjonctions récentes de possesseurs ou de bibliothécaires qui n'apportent aucune information supplémentaire et qui donnent parfois de fausses attributions.

3.3.2 Mention d'édition (250)

Indicateurs de traitement : ~~bb~~

Codes de sous-zone :

\$a Mention d'édition

\$f Première mention de responsabilité

\$g Mention(s) de responsabilité suivante(s)

\$d Mention d'édition parallèle

\$m Mention définissant le manuscrit

\$n Mention de responsabilité liée au manuscrit

\$u Numéro de l'édition (en chiffres arabes)

Exemples :

250 ~~bb~~ \$u 2 \$a 2e éd. revue et doigtée
\$f par Jean Dupont \$g avec une préface de Casimir Durand
250 ~~bb~~ \$a Canadian ed. \$d Ed. canadienne

Pour les manuscripts musicaux, la mention définissant le manuscrit (\$m) permet de distinguer les copies (Ms.) des manuscrits autographes (Ms. autogr.) considérés dans un sens restrictif c'est-à-dire écrits

par l'auteur (le compositeur) de l'oeuvre. La mention de responsabilité liée au manuscrit (Sn) permet d'indiquer le nom du copiste du manuscrit.

Exemple : 250 ~~50~~ Sm Ms. Sn copie de Leopold Mozart
Commentaire : il s'agit de l'air de Mozart K 19^C-21 copié par son père.

3.3.3 Incipit musical (252)

Indicateurs de traitement : ~~bb~~

Codes de sous-zone :

§a Incipit musical

§t Tonalité

Incipit musical (§a)

L'incipit musical est transcrit en notation proportionnelle suivant les principes recommandés par le RISM.

L'incipit musical n'est pas transcrit dans le seul cas où il existe un catalogue thématique de l'oeuvre du compositeur facilement accessible (Köchel, Schmieder, Hoboken, etc.). N'entrent pas dans cette catégorie les catalogues inclus dans des thèses, dans des collections monumentales ou dans des articles de périodiques.

Si plusieurs oeuvres différentes figurent dans un ms., il faut transcrire l'incipit musical de chacune d'entre elles.

Dans les oeuvres vocales, l'incipit du premier soprano (ou dessus) doit être donné, ou, à défaut, l'incipit de la voix la plus élevée. S'il y a des silences au début de l'oeuvre, ils doivent être indiqués. Si l'oeuvre possède une introduction instrumentale, l'incipit du premier violon (ou de la partie instrumentale la plus élevée) doit être transcrite en sus.

Pour les oeuvres vocales pour soliste(s) telles que récitatif et air de scène ou duetto, les incipits des deux sections sont donnés ; on relève l'incipit de la première voix intervenant.

Pour les oeuvres instrumentales, y compris la musique de chambre, l'incipit du premier violon doit être donné (ou, à défaut, celui de la partie la plus élevée). Pour la musique de clavier, on transcrit la partie la plus élevée, à condition qu'elle soit significative ; sinon, transcrire la main droite. Pour la musique de luth, transcrire la totalité des premières mesures. L'instrument qui a servi à la transcription de l'incipit doit toujours être indiqué. De même pour les parties vocales : pour elles, on spécifie s'il s'agit d'une partie de soliste ou d'une partie de chœur. Le nom d'un rôle ne suffit pas (ex. Papageno-S).

Longueur de l'incipit

Quatre mesures ou douze notes de hauteurs différentes.

Aucune modification ne doit être introduite par le transcripteur : on conserve en particulier, la clé d'origine, l'armure, le rythme, et les indications de mouvement, de même que les liaisons et l'ornementation.

Tonalité (§t)

Si la tonalité n'est pas saisie avec le codage en 254, elle sera in-

diquée en 252, §t (voir 3.3.5).

3.3.4 Incipit littéraire (253)

Premier indicateur de traitement :

0 Incipit littéraire non significatif

1 Incipit littéraire significatif

Deuxième indicateur de traitement : ∅

Code de sous-zone : §a

(i.e. les premiers mots du texte)

L'incipit littéraire est toujours donné pour la musique vocale manuscrite, même s'il s'agit d'un opéra complet. On prend toujours le premier texte qu'il s'agisse d'un air, ou d'un récitatif, ceci afin d'harmoniser les notices avec celles du RISM. Quand l'oeuvre comprend un récitatif et un air, on note les deux incipits.

Si un manuscrit contient diverses compositions vocales (ex. airs, cantates), l'incipit de chacune d'entre elles est transcrit en entrée analytique (823) à partir de la deuxième oeuvre (voir 3.7.1).

L'incipit littéraire peut ne pas correspondre exactement à l'incipit musical quand il est également donné : pour le choix de la longueur on se base sur le sens, ou, pour un texte versifié, sur le premier vers, si sa longueur est suffisante et s'il est significatif.

Pour la musique imprimée, le relevé de l'incipit littéraire est fait de façon moins systématique ; il est conseillé pour les oeuvres vocales originales peu ou pas connues, il est exclu pour les oeuvres lyriques.

Exemple :

253 0∅ §a Ah ! mi s'arresta il sangue

Commentaire : cet incipit ayant servi pour le titre de regroupement, porte comme 1er indicateur de traitement 0 (non significatif).

253 1∅ §a Non piu. Leucade ascolta. Ah troppo o mai

Commentaire : le titre de regroupement étant celui de l'opéra, Agesilao, l'indicateur de traitement est 1 (significatif).

3.3.5 Codage de l'incipit musical (254)

Indicateurs de traitement : ∅∅

Codes de sous-zone :

§a Incipit musical

§t Tonalité

Cette zone est prévue pour le traitement ultérieur de l'incipit musical et la constitution d'index thématiques.

Pour la constitution de ces index, le codage peut être fait de façon simplifiée, sous une forme alphabétique. Selon le système adopté pour le codage, la tonalité (§ t) est indiquée en clair ou sous forme codée.

Exemple :

Incipit du 1er mouvement de la symphonie n 26 de Haydn

254 ~~bb~~ \$a DFEDABbGFEA \$t ré mineur

(Voir 3.3.3)

3.3.6 Zone particulière à certains types de documents (256)

Indicateurs de traitement : ~~bb~~

Codes de sous-zone :

\$f Mention de présentation

\$g Mention parallèle de présentation

Pour la musique imprimée et manuscrite, cette zone fournit les mentions d'une oeuvre par opposition à d'autres présentations de la même oeuvre.

Exemples : 256 ~~bb~~ \$f Partition \$g Score
256 ~~bb~~ \$f Partition et parties

Si la mention est restituée par le catalogueur, elle est mise entre crochets.

3.3.7 Adresse éditeur (260) Adresse imprimeur (270)

Musique imprimée :

Indicateurs de traitement : ~~bb~~

Codes de sous-zone :

\$a Lieu d'édition ou d'impression

\$b Adresse détaillée

\$c Nom de l'éditeur ou de l'imprimeur

\$d Date d'édition ou d'impression

Exemples : 260 ~~bb~~ \$a Mâcon \$c R. Martin \$d cop. 1983
260 ~~bb~~ \$a Paris \$b 65, rue de la Glacière 75013 Paris
\$c Les Guides de France \$d 1983

Dans les manuscrits musicaux, un lieu de diffusion, un nom de diffuseur correspondant à un atelier de copistes et une date peuvent figurer sur la page de titre. On utilise dans ce cas les codes de sous-zone suivants :

\$a Adresse

\$d Date

\$e Lieu de l'atelier de copistes (normalisé)

\$f Nom de l'atelier de copistes (normalisé)

En §a, on transcrit l'adresse entière sans modification, sauf la date qui apparaîtra en §d (en chiffres arabes).
§e et §f n'apparaissent pas à l'édition et servent à constituer des index sous forme normalisée.

Exemple :

260 ~~169~~ §a All'Arco di Parma presso Gio:^vBatta Cencetti
§d 1796
§e Parma
§f Cencetti, Giovanni Battista

Commentaire : le nom de G. B. Cencetti figure aussi en zone 700 comme vedette secondaire liée à l'exemplaire.

Date (§d)

La date prise en considération est celle du document ; elle sert, en outre, au classement des notices.

Pour les manuscrits musicaux, ou le document est daté ou il ne l'est pas.

Il peut être daté grâce à une mention de copistes (ex. Finis L.D. Deipare ac D : Thome : 24 Feb. 1758) ; dans ce cas, on indique en 260 Sd 1758 et on justifie cette date en transcrivant la mention complète du copiste dans la zone des notes.

Quand le document n'est pas daté, on s'efforce, dans tous les cas, de proposer une date ou deux dates extrêmes, et l'on utilise plusieurs critères :

- dates du compositeur i.e. date présumée du début de sa production et date de mort ;
- dates de naissance et de mort du copiste ou du dédicataire ;
- événements auxquels l'oeuvre peut faire allusion (batailles, traités)
- date d'édition de l'oeuvre si elle a été éditée ; dans ce cas on donne dans la zone des notes le numéro du RISM Einzeldrucke correspondant ;
- date de première représentation pour une oeuvre scénique ; quand il n'y a pas eu de reprises de l'oeuvre, on peut se fonder sur les dictionnaires de Grove et Stieger et proposer comme date simple la date de création ; quand l'oeuvre a été reprise et que l'on ne peut déterminer, par comparaison avec un livret, à quelle reprise correspond le manuscrit, on indique p et la date de création.
- aspects matériels du papier, dates éventuelles des filigranes ;
- il peut être utile quand aucun des critères précédents ne peut être utilisé de proposer un éventail de dates d'après le style.

Les dates restituées sont indiquées entre crochets. Toute date erronée, pouvant être rectifiée, l'est entre crochets, précédée de i.e.

Exemples: 1691

[avant 1691]

[après 1742]

[ca 1750]

[entre 1760 et 1780]

[17--?] : entre 1701 et 1800

an VI [1797 ou 1798]

3.3.8 Collation (280)

Indicateurs de traitement : ~~280~~

Codes de sous-zone :

- ~~280~~ \$a Indication spécifique du type de document ; nombre de volumes et pagination
- \$c Illustration
- \$d Format
- \$e Nature du matériel d'accompagnement et description de ce matériel

Exemple : 280 ~~280~~ \$a 1 partition (27 p.) \$c ill. \$d 31 cm.

Pour la musique, le premier élément de la zone de la collation (\$a) est l'indication spécifique du type de document et son étendue (voir ISBD (PM) 5.1.1).

Pour les manuscripts musicaux, l'indication spécifique du type de document est choisie d'après les termes ci-après : partition, partition des chœurs, conducteur, partie, matériel (préciser éventuellement vocal ou instrumental).

L'étendue est donnée suivant les exemples ci-dessous :

- 1 partition (329 p.)
- 1 partition en 2 vol. (329, 285 p.)
- 1 partie (80 p.)
- 4 parties

Quand le volume n'est pas folioté ou paginé, ajouter des crochets puisqu'il s'agit d'un élément ajouté par le catalogueur.

Lorsqu'aucun des termes recommandés pour l'indication spécifique du type de document ne convient, c'est-à-dire pour les oeuvres à une voix et un instrument d'accompagnement présentés simultanément et pour les oeuvres pour un instrument ou une voix seuls, on donne simplement le nombre de pages ou feuillets :

- 329 p.
- 2 vol. (329, 285 p.)

Pour les cas plus complexes, le catalogueur se reportera à l'ISBD (PM), p. 32-33.

Pour les parties séparées dont la nomenclature exacte doit, de toutes façons, apparaître en zone de notes 300 la pagination ou foliotation figure aussi en zone 300.

Exemple :

Au lieu de 280 ~~280~~ \$a 4 parties (8, 8, 5, 6 p.)
300 ~~280~~ \$a Parties : violino 1, violino 2, alto, basso

il faut cataloguer comme suit :

- 280 ~~280~~ \$a 4 parties
- 300 ~~280~~ \$a Parties : violino 1 (8 p.), violino 2 (8 p.), alto (5 p.), basso (6 p.)

Le format \$d est indiqué en cm hauteur x largeur.

3.3.9 Titre propre de la collection (295)
Titre parallèle de la collection (297)

Premier indicateur de traitement :
0 Titre non significatif
1 Titre significatif

Deuxième indicateur de traitement : ∅

Codes de sous-zone :

§a Titre propre de la collection
§e Complément du titre de la collection ou de la sous-collection
§f Mention de responsabilité de la collection ou de la sous-collection
§x ISSN de la collection ou de la sous-collection
§v Numérotation du volume dans la collection ou la sous-collection
§h Numéro de la sous-collection dans la collection
§i Titre de la sous-collection
§z Langue(s) codée(s)
(obligatoires pour les titres parallèles)
§r Reste de la zone

Exemples : 295 1∅ §a Collection A coeur joie §e Contemporains §v 161
295 1∅ §a La Guitare §z fre
297 1∅ §a Die Gitarre §z ger

Remarque :

§r ::utilisé pour les notices du fonds ancien.

3.3.10 Notes (3XX)

La majorité des notes se trouve en zone 300. Cependant quelques notes sont entrées dans des étiquettes spécifiques :

308 Filigranes
309 Références bibliographiques
324 Note de reproduction en fac-similé
327 Note de dépouillement
390 Ancienne cote

300

Indicateurs de traitement : ∅∅

Code de sous-zone :
§a Note

Les notes précisent et complètent la description formelle quand les règles prescrites pour cette description ne permettent pas d'inclure certaines informations.

La zone 300 comprend les notes générales sur les principales zones de la notice ainsi que des notes complémentaires dont une liste non limitative est dressée ci-après.

L'ordre des notes doit être, si possible, constant et suivre les prescriptions de l'ISBD (PM).

Notes sur la zone du titre

- Notes sur le titre propre
notes sur la source du titre propre

Exemples : 300 ~~1b~~ §a Titre propre pris à la couv.
300 ~~1p~~ §a Titre propre pris au départ

autres notes sur le titre propre (sur le titre original, les variantes du titre et toute autre précision sur le titre propre)

- Notes sur la forme musicale et la distribution

Exemples : 300 ~~1b~~ §a Opéra en 3 actes
300 ~~1p~~ §a Pour orchestre à cordes

- Notes sur les titres parallèles (titre propre dans une autre langue ou dans une autre écriture), sur les compléments du titre, le but et la langue de publication

Exemple : 300 ~~1p~~ §a Texte italien et français

Notes sur les mentions de responsabilité

Elles comprennent les mentions de responsabilité qui ne proviennent pas du document, les mentions de responsabilité se rapportant aux annexes et autres suppléments, les notes sur les variantes des noms, les notes sur les personnes et collectivités liées à des éditions de l'oeuvre, les notes sur les attributions divergentes ou les attributions rétablies.

Exemple : 300 ~~1p~~ §a L'auteur et le titre d'après l'éd. Paris :
Boivin, 1730
300 ~~1b~~ §a Arrangement par Ronald Hanmer
300 ~~1p~~ §a Livret de Louis Fuzelier
300 ~~1p~~ §a Oeuvre attribuée à Z dans le ms. coté X. 007

Notes sur la zone de l'édition et sur l'histoire bibliographique de l'oeuvre

Pour le catalogage des manuscrits musicaux, on peut indiquer dans cette rubrique les références bibliographiques complètes à une éventuelle édition de tout ou partie de l'oeuvre incluse dans le manuscrit.

Exemple : 300 ~~1p~~ §a Edition : Paris : Castagnery, 1777

Notes diverses

- notes de contenu
ex. : §a Ne contient que l'acte I et les 11 premières scènes de l'acte II
- notes sur les annexes
ex. : §a Table des airs au f. 142
- notes sur la notation
ex. : §a Tablature italienne de luth
- date de composition

- ex. : §a Date de composition : mai 1758
- durée ou présence de minutage
ex. : §a Durée : 30 min. 20 sec.
§a Minutage indiqué pour tous les versets
- date de première représentation
ex. : Sa Date de lère représentation : Roma, Teatro Argentina, 1747
- nomenclature du ou des rôles
ex. : §a Rôle : Clito
§a Rôles : Pelopida, Oreste, Egisto, Clito
- nomenclature des parties séparées
ex. : Sa Parties : violino 1 (37 p.), violino 2 (37 p.), alto (32 p.)
basso (35 p.)

Conformément à l'usage pratiqué au Département de la Musique, pour la musique ancienne, cette nomenclature est transcrite telle qu'elle se présente sur le manuscrit, soulignée ; si une partie n'a pas de dénomination le catalogueur la restitue sans la souligner.

Exemple : 300 ~~bb~~ §a Parties : voix et b. 4 p., violino 1 2 p.,
violino 2 2 p.

Particularités dans la présentation matérielle du manuscrit

Exemples :

- 300 ~~bb~~ §a Signature du compositeur à la p. ...
300 ~~bb~~ §a P. de titre avec encadrement gravé signé P. Antonaroli
delin. Carloni scul.
300 ~~bb~~ §a P. de titre avec scène musicale dessinée à la plume et
rehaussée de gouache
300 ~~bb~~ §a Ms. écrit tête-bêche de la p. 1 à la p. 51 et de la
p. 100 à la p. 52

308 Note sur le(s) filigrane(s)

Indicateurs de traitement : ~~bb~~

Codes de sous-zone :

- §a Nom du moulin à papier
§b Localisation
§d Date

Exemple : 308 ~~bb~~ §a Montgolfier §c Annonay §d 1777

Sous cette rubrique, ne figurent que les noms ou les initiales de noms de moulins à papier, et/ou les noms de régions de production (ex. : Auvergne), et/ou les villes, et/ou les dates quand ils sont lisibles. Il n'est pas envisagé de retenir une description même standardisée selon Briquet, Heawood ou Churchill. On indique les initiales, même si on n'est pas en mesure de les développer, afin de permettre d'éventuels rapprochements avec d'autres mss. On reporte en zone 700 le nom du fabricant de papier.

309 Références bibliographiques

Indicateurs de traitement : ~~bb~~

Code de sous-zone :
§a Référence

Pour le catalogue des manuscrits musicaux, on limite les références bibliographiques au strict minimum. Elles apparaissent essentiellement dans un cas : référence à un ouvrage donnant une description scientifique du ms. ou ayant permis l'identification de l'oeuvre.

327 Note de dépouillement

Indicateurs de traitement : ~~bb~~

Code de sous-zone :
§a Note

Cette étiquette est utilisée pour le traitement des suites fermées. Quand les volumes de la suite ne portent pas de titres significatifs, on peut effectuer un enregistrement unique. Dans l'étiquette 327 on donne alors les informations propres à chaque volume.

Exemple :

245 ~~bb~~ §a Chants d'église à l'usage de la Maison royale de Saint-Cyr
327 ~~bb~~ §a Vol. 1 : Chants pour le temps de Noël
 §a Vol. 2 : Chants pour le temps de Pâques

390 Ancienne cote

Indicateurs de traitement : ~~bb~~

Code de sous-zone :
§a Cote

Pour le fonds B.N., l'ancienne cote alpha-numérique sans exposant est facilement repérable. Pour le fonds du Cons., il n'existe pas d'anciennes cotes mais des numéros d'inventaire (n° XX) qui ont tenu lieu de cote jusqu'au traitement du fonds entre 1937 et 1964.

3.4 ENTREE SECONDAIRE TITRE (745)

Indicateurs de traitement : ~~bb~~

Code de sous-zone :
§a Titre

Cette zone est utilisée pour toutes les variantes du titre propre, les titres alternatifs ; et, dans le cas des manuscrits musicaux, les titres parallèles qui ne font pas l'objet d'une zone 247.

Exemple :

245 ~~bb~~ §a Les Fêtes d'Hébé ou les Talents lyriques
745 ~~bb~~ §a Les Talents lyriques

3.5 VEDETTE MATIERE 600

Chaque vedette matière fait l'objet d'une zone 600 dans la notice bibliographique.

En règle générale, chaque élément constituant la vedette matière fait l'objet d'une notice d'autorité.

Dans chaque étiquette 600 le premier indicateur précise la nature de la tête de la vedette :

0	quand la tête de la vedette est un nom de personne
1	" " collectivité
2	" " titre propre
3	" " titre de publication en série
4	" " titre uniforme
5	" " nom commun
6	" " nom géographique

2e indicateur de traitement identique à celui que l'élément tête de vedette a dans le fichier d'autorité.

Codes de sous-zone :

§a Tête de vedette

§x Subdivision de sujet ou de forme

§y " " géographique

§z " " chronologique

§7 précède les éléments qui ne font pas l'objet de notice d'autorité

N.B. : Pour la musique imprimée et manuscrite, on utilise l'étiquette 600, indicateur 6 (nom commun) et le code de sous-zone §x (subdivision de sujet ou de forme).

Exemple :

600 6Ø §a Opéras §x partitions

3.6 ZONES DE LIEN

3.6.1 Traitement des niveaux bibliographiques (461, 463)

461 Lien avec une notice bibliographique de niveau 1

Cette zone apparaît dans les notices de niveau 3

Indicateurs de traitement : ØØ

Code de sous-zone :

§3 Numéro de la notice de niveau 1

463 Lien avec une notice générale

Indicateurs de traitement : ØØ

Code de sous-zone :

§3 Numéro de la notice générale

Cette étiquette peut être utilisée pour le traitement de manuscrits musicaux contenant plusieurs oeuvres si chacune des notices peut con-

tenir donc des zones fixes, des zones de lien et l'ensemble des zones vedettes et descriptives d'une notice. Chaque notice analytique est rattachée à la notice générale (de niveau 0 ou 3) par l'étiquette 463.

3.6.2 Liens avec une notice de collection éditoriale (410)

Cette étiquette contient à la fois la référence à une autre notice (\$3 suivi du numéro de la notice) et des informations propres à la monographie musicale décrite : numéro du volume dans la collection.

Indicateurs de traitement : ~~bb~~

Codes de sous-zone :

\$3 Numéro de la notice de la collection

\$v Numéro du volume

\$d Date du volume

La mention de collection telle qu'elle doit apparaître dans la notice est entrée en zone 295. La zone 410 permet de faire le lien avec la notice établie pour la collection et d'effectuer le bulletinage. Elle implique le transfert du titre-clé (en \$t) et de l'ISSN (en \$x), figurant dans la notice de collection.

Exemple :

295 lb \$a La Guitare

410 bb \$3 A \$t La Guitare (Paris) \$v 15

3.7 SOUS-NOTICES

3.7.1 Entrée analytique (823)

La zone 823 est utilisée dans la notice de toute monographie contenant plusieurs oeuvres pour enregistrer les sous-notices correspondant aux oeuvres qui ne font pas l'objet de l'entrée principale. Ces sous-notices ne contiennent ni zone 008, ni zones de lien. En principe, elles se limitent aux étiquettes qui contiennent des points d'accès : auteurs, titre propre, titre original, vedette-titre. On traite ainsi les oeuvres qui, dans un volume ou dans un document sont juxtaposées à l'oeuvre principale. Dans ce cas, l'entrée principale ne donne aucun accès à cette oeuvre jointe. On établit une zone 823 pour chaque entrée analytique.

Indicateurs de traitement : ~~bb~~

Code de sous-zone : \$1

Le code de sous-zone \$1 introduit une zone de la sous-notice avec ses indicateurs et ses sous-zones.

Exemple :

823 bb \$1 100 bb \$a Asioli \$m Bonifacio \$4 06

\$1 141 kb \$a Cantates \$r soprano, flûtes, cordes

~~§1~~ 245 ~~l^b~~ ~~§v~~ 1 ~~§a~~ La | Tempesta
~~§1~~ 252 ~~l^b~~ ~~§a~~ [incipit musical]
~~§1~~ 253 ~~l^b~~ ~~§a~~ No non turbati o Nice

823 ~~l^b~~ ~~§1~~ 100 ~~l^b~~ ~~§a~~ Asioli ~~§m~~ Bonifacio ~~§4~~ 06
~~§1~~ 141 ~~l^b~~ ~~§a~~ Cantates ~~§r~~ ténor, cordes
~~§1~~ 245 ~~l^b~~ ~~§v~~ 2 ~~§a~~ Il Consiglio

823 ~~l^b~~ ~~§1~~ 100 ~~l^b~~ ~~§a~~ Gibbons ~~§m~~ Orlando ~~§406~~
~~§1~~ 141 ~~l^b~~ ~~§a~~ O Lord, how do my voes increase
~~§1~~ 245 ~~l^b~~ ~~§v~~ 1 ~~§a~~ Two anthems for four and five voices

823 ~~l^b~~ ~~§1~~ 100 ~~l^b~~ ~~§a~~ Gibbons ~~§m~~ Orlando ~~§406~~
~~§1~~ 141 ~~l^b~~ ~~§a~~ O Lord, I lift my heart to thée
~~§1~~ 245 ~~l^b~~ ~~§v~~ 2 ~~§a~~ Two anthems for four and five voices

N.B. : Le ~~§v~~ n'apparaît pas à l'édition.

3.7.2 Traitement des suites fermées (860)

On traite ainsi les suites fermées dont les volumes portent des titres significatifs. On établit une zone 860 pour chaque volume de la suite.

Indicateurs de traitement : ~~l^b~~

Codes de sous-zone : §1

Le code de sous-zone S1 introduit chaque zone de la sous-notice avec ses indicateurs et ses sous-zones.

Exemple :

100 ~~l^b~~ Sa Dubois Sm Pierre-Max
245 ~~l^b~~ Sa Histoires de tuba ~~§e~~ pour saxhorn-basse en si^b, tuba
ténor en ut et tuba-basse
260 ~~l^b~~ ~~§a~~ Paris ~~§c~~ G. Billaudot ~~§d~~ 1984
280 ~~l^b~~ ~~§a~~ 2 vol. ~~§d~~ 30 cm
860 ~~l^b~~ ~~§1~~ 245 ~~l^b~~ ~~§v~~ 1 ~~§a~~ Plantez les gars ! ~~§e~~ préparatoire
~~§1~~ 280 ~~l^b~~ ~~§a~~ 2 p.
860 ~~l^b~~ ~~§1~~ 245 ~~l^b~~ ~~§v~~ 2 ~~§a~~ Le | Petit cinéma ~~§e~~ élémentaire
~~§1~~ 280 ~~l^b~~ ~~§a~~ 4 p.

4 ANNEXES
4.1 ANNEXE A

Codes de pays ISO 3166 (Extrait)

Allemagne République fédérale d'	DE
Allemagne République démocratique	DD
Autriche	AT
Belgique	BE
Bulgarie	BG
Espagne	ES
Etats-Unis	US
France	FR
Hongrie	HU
Irlande	IE
Italie	IT
Pays Bas	NL
Pologne	PL
Portugal	PT
Roumanie	RO
Royaume-Uni	GB
Suède	SE
Suisse	CH
Tchécoslovaquie	CS
URSS	SU
Yougoslavie	YU
Inconnu	XX
Multiple	ZZ

NB Ces subdivisions géo-politiques correspondent à la situation contemporaine.
Pour les territoires germaniques avant 1945, on utilise : DX.

4.2 ANNEXE B

Codes de langues

Basque	baq
Biélorussien	bel
Breton	bre
Catalan	cat
Langues celtiques	cel
Chinois	chi
Slavon (church slavic)	chu
Copte	cop
Tchèque	cze
Danois	dan
Hollandais	dut
Anglais	eng
Anglais moyen (ca 1100-1500)	enm
Estonien	est
Flamand (utiliser Hollandais)	dut
Français	fre
Moyen Français (1500-1700)	frm
Ancien Français (842-1500)	fro
Gaelique (Ecosse)	gae
Allemand	ger
Haut Allemand (1050-1500)	gmh
Autres langues germaniques	gem
Grec moderne (1453-)	gre
Grec ancien	grc
Grec classique	grc
Hébreu	heb
Hongrois	hun
Irlandais	iri
Italien	ita
Provençal après 1500	lan
Provençal avant 1500	pro
Latin	lat
Plusieurs langues	mul
Slavon	chu
Polonais	pol
Portugais	por
Russe	rus
Slovène	slv
Espagnol	spa
Suédois	swe
Turque	tur
Gallois	wel
Yiddish	yid

4.3 ANNEXE C

Codes de responsabilité intellectuelle : §4

00	Co-auteur principal
01	Adaptateur
04	Editeur (intellectuel)
06	Compositeur
09	Traducteur
17	Calligraphe
20	Chorégraphe
25	Chef d'orchestre
28	Dédicataire
29	Dédicateur
30	Metteur en scène
32	Donateur
33	Auteur douteux ou compositeur présumé
35	Graveur
38	Fausseur
39	Ancien possesseur
48	Librettiste
51	Lithographe
52	Parolier
57	Relieur
58	Fabricant de papier
59	Exécutant (chanteur, instrumentiste, etc.)
61	Imprimeur
65	Editeur commercial
70	Copiste
72	Signataire
75	Typographe
77	Personne écrivant le matériel d'accompagnement (pour les disques)

Cette liste est provisoire. Le code de fonction S4 doit passer à 4 caractères permettant ainsi de gérer toutes les catégories de collectivités, d'auteurs et de fonctions instrumentales au sein d'un même fichier.

4.4 ANNEXE D

ABREVIATIONS USUELLES

4.4.1 Abréviations générales

*ca	circa	n ^o	numéro
car	caractères	nouv.	(nouveau
ch.-n.ch.	chiffré-non chiffré		(nouvelle
chap.	chapitre	*p.	page
*col.	colonne	p. de t.	page de titre
*coul.	couleurs	*pl.	planche
*couv.	couverture	pseud.	pseudonyme
*dépl.	dépliant	r ^o	recto
éd.	(édité	réimpr.	(réimpression
	(édition		(réimprimé
encadr.	encadrement	rel.	(relié
ex.	exemplaire		(reliure
*f.	feuillet	reprod. en	reproduction en fac-
*fasc.	fascicule	fac-sim.	similé
front.	frontispice	rom.	romain
goth.	gothique	*s.l.	sans lieu
gr.	gravé	*sig.	signature
ill.	(illustration	*t.	tome
	(illustré	tabl.	tableau (généalo-
impr.	(impression		gique)
	(imprimé	trad.	(traducteur
	(imprimeur		(traduction
ital.	italique		(traduit
lim.	liminaire	v ^o	verso
mq.	manque	*vol.	volume
ms.	manuscrit		

Ne sont jamais abrégés, entre autres
annotations
avant-propos
commentaire(s)
complément(s)
extrait(s)
introduction
préface
supplément
signé.

Abréviations générales

S	Sopranus, Cantus, Discantus	Sopran	soprano	soprano
A	Altus	Alt	alto	alto
T	Tenorus	Tenor	tenor	ténor
B	Bassus	Bass	bass	basse
V	Vox	Vokalstimme	voice	voix
V5(6)	Quinta (Sexta) Vox	5. (6.) Vokalstimme	5th (6th) voice	5ème (6ème) voix
Vag	Vagans	zusätzliche Vokalstimme		
vl	violino	Geige	violin	violon
vla	viola	Bratsche	viola	alto
a-vla	alto-violia			
vlc	violoncello	Celle	cello	violoncelle
b	basso	Bass	bass	basse
cb	contrabasso	Kontraba	double bass	contrebasse
vlne	violone	Violone	violone	violone
fl	flauto	Flöte	flute	flûte
fl. picc	flauto, piccolo	Flöte, klein	flute, piccolo	petite flûte (piccolo)
ob	oboe	Oboe	oboe	hautbois
cl	clarinetto	Klarinette	clarinet	clarinette
fag	fagotto	Fagott	bassoon	basson
cor	corno	Horn	horn	cor
tr	tromba	Trompete	trumpet	trompette
trb	trombone	Posaune	trombone	trombone
a-trb	trombone alto	Alt-Posaune	alto trombone	trombone alto
t-trb	trombone tenore	Tenor-Posaune	tenor trombone	trombone ténor
b-trb	trombone basso	Bass-Posaune	bass trombone	trombone basse
clno	clarino	Klarine	clarino	clarino
cnto	cornetto	Kornett	cornetto	cornet
timp	timpani	Pauken	kettledrums	timbales
pf	pianoforte	Klavier	pianoforte	pianoforte
cemb	clavicembalo			
clav	clavecin	Cembalo	harpsichord	clavecin
hpcd	harpsichord			
org	organo	Orgel	organ	orgue
arp	arpa	Harfe	harp	harpe
guit	guitarra	Gitarre	guitar	guitare
bc	basso continuo	Generalbass	thorough-bass	basse continue
bc. fig.	basso continuo, figurato	Generalbass, beziffert	thorough-bass, figured	basse chiffrée

4.6 ANNEXE E

TITRES UNIFORMES

Pour regrouper et classer les différentes éditions, versions, traductions ou autres variantes de titre d'une même oeuvre musicale, on établira une vedette titre uniforme.

En plus du titre retenu et du nom de l'auteur, la vedette titre uniforme pourra comprendre le qualificatif de genre ou de forme, la mention de distribution, la tonalité, le numéro de catalogue etc... et la date de composition.

Chaque vedette titre uniforme peut faire l'objet d'une notice d'autorité que l'on complètera dans la notice bibliographique par les données propres au document catalogué.

Tableau des diverses zones de la notice d'autorité en format InterMarc

: Indicateurs :		Codes :	Informations :
: 141	Titre uniforme	NR : 0	: Titre uniforme significatif, :
:	:	:	: avec ou sans auteur, avec n :
:	:	:	: de catalogue :
:	:	:	: ex. : Così fan tutte, K 588 :
:	:	1	: Titre uniforme non significa- :
:	:	:	: tif :
:	:	:	: ex. : Concertos :
:	:	:	: \$w : NR :
:	:	:	: \$a : NR Elément d'entrée du titre :
:	:	:	: uniforme :
:	:	:	: \$e : NR Qualificatif de genre ou :
:	:	:	: de forme :
:	:	:	: \$f : R Mention de l'auteur, de :
:	:	:	: l'adaptateur ou de l'au- :
:	:	:	: teur du thème adapté :
:	:	:	: \$h : R Numéro de partie :
:	:	:	: \$i : R Titre de partie :
:	:	:	: ex. : 141 \$a Pelopida \$i :
:	:	:	: Ah mi s'arresta il sangue :
:	:	:	: \$j : NR Année :
:	:	:	: (à mettre dans le cas où :
:	:	:	: l'année sert à l'identifi- :
:	:	:	: cation de l'oeuvre) :
:	:	:	: \$r : R Mention de distribution :
:	:	:	: d'exécution d'origine :
:	:	:	: ex. : 141 \$a Trios \$r piano, :
:	:	:	: clarinette, violoncelle :
:	:	:	: \$t : R Tonalité d'origine :
:	:	:	: ex. : \$a Sonate \$r violon, :
:	:	:	: piano \$t ré majeur \$m opus 3 :
:	:	:	: n° 5 :
:	:	:	: \$n : R Numéro d'ordre ou d'opus, :
:	:	:	: n° à l'intérieur de l'opus :
:	:	:	: \$k : NR Numéro(s) de catalogue(s) :
:	:	:	: thématique(s) :
:	:	:	: \$q : NR Version :

: 441 Rappel des formes rejetées pour un titre uniforme	:	:	:	: Le deuxième indicateur de traitement dont la liste des valeurs reste à étudier, per- mettra de faire la distinc- tion entre les différentes variantes d'un titre uniforme: (ex. : titre source, complé- ment de titre et incipit, ti- tre alternatif, surnom, titre: antérieur, postérieur...) Cf. 141 pour les codes de sous-zone	:
:	:	:	:	: Exemples :	:
:	:	:	:	: surnoms : 441 \$a Heroica	:
:	:	:	:	: compléments de titre et inci- pit :	:
:	:	:	:	: 141 l \$a Symphonie fantasti- que \$n op. 14	:
:	:	:	:	: 441 \$a Episodes de la vie d'un artiste	:
:	:	:	:	: titres alternatifs :	:
:	:	:	:	: 141 l \$a Don Giovanni \$k K.527	:
:	:	:	:	: 441 \$a Il Dissoluto punito (titre alternatif)	:
:	:	:	:	: 441 \$a Damma giocoso (com- plément de titre)	:

Tableau des diverses zones de la notice bibliographique
en format InterMarc

	: indicateur de traitement :	: Code :	: Informations :
: 141 Titre uniforme NR	: voir ceux des notices d'autorité	: NR	: Numéro d'identification de la notice d'autorité auquel on pourra join- dre pour les données propres au document trai- té (donc non contrôlées sur la notice d'autorité): les codes de sous-zones suivants :
:	:	: \$g	: R Mention de l'adaptateur ou de l'auteur du thème adapté
:	:	: \$r	: R Mention de distribution ou d'exécution
:	:	: \$l	: NR Mention d'extrait ou de transcription
:	:	: \$s	: NR Arrangement
:	:	: \$t	: R Tonalité
:	:	: \$j	: NR Année

Exemples de notices d'autorité

res uniformes significatifs

L'auteur est le deuxième élément du titre uniforme

Format

- \$a An den Frühling \$f Schubert, Franz \$k D245
- \$a An den Frühling \$f Schubert, Franz \$k D587a \$t La majeur
- \$a An den Frühling \$f Schubert, Franz \$k D587b \$t Si bémol majeur
- \$a Valsea nobles et sentimentales \$f Ravel, Maurice \$r Piano
- \$a Valsea nobles et sentimentales \$f Ravel, Maurice \$r Orchestre
- \$a Pétrouchka \$f Stravinsky, Igor \$j 1911
- \$a Pétrouchka \$f Stravinsky, Igor \$j 1947
- \$a Leonore \$f Beethoven, Ludwig van \$n Op. 138
- \$a Leonore \$f Beethoven, Ludwig van \$n Op. 72 \$j 1805
- \$a Leonore \$f Beethoven, Ludwig van \$n Op. 72 \$j 1806
- \$a Fidelio \$f Beethoven, Ludwig van \$n Op. 72 \$i Ouverture
- \$a L'Arlésienne \$f Bizet, Georges
- \$a L'Arlésienne \$f Bizet, Georges \$i Suite
- \$a Peer Gynt \$f Grieg, Edvard \$n Op. 23
- \$a Peer Gynt \$f Grieg, Edvard \$n Op. 46 \$i Suite n° 1
- \$a Peer Gynt \$f Grieg, Edvard \$n Op. 55 \$i Suite n° 2
- \$a Le Nozze di Figaro \$f Mozart, Wolfgang \$k K492 \$h N° 20
- \$i Sull'aria
- \$a Herz und Mund und Tat und Leben \$f Bach, Johann Sebastian
- \$k BWV147 \$i Jesus bleibet meine Freude
- \$a Cantates \$f Bach, Johann Sebastian \$k BWV147 \$h N° 10
- \$a Lucio Silla \$f Mozart, Wolfgang \$k K135
- 411M \$a Lucio Silla \$f Mozart, Wolfgang \$k K135 \$i Ouverture
- 41 \$a Symphonies \$f Mozart, Wolfgang \$k K111b \$h N° 1
- \$a La Traviata \$f Verdi, Giuseppe \$i Addio del passato
- \$a Tu es Petrus \$f Palestrina, Giovanni Pierluigi da \$e Motet
- \$a Tu es Petrus \$f Palestrina, Giovanni Pierluigi da \$e Messa
- \$a Cantates \$f Scarlatti, Alessandro \$r Soprano, basse continue
- \$a Madrigaux \$f Monteverdi, Claudio \$n Livre 1
- \$a Lamento d'Arianna \$f Monteverdi, Claudio \$r voix (5), basse continue \$n Livre 6
- \$a Lamento d'Arianna \$f Monteverdi, Claudio, \$r Voix, basse continue
- \$a Ezio \$f Jomelli, Niccolo, \$i Ah non son io che parlo

Edition

- An den Frühling. Schubert, Franz. D245
- An den Frühling. Schubert, Franz. D587a. La majeur
- An den Frühling. Schubert, Franz. D587b. Si bémol majeur
- Valsea nobles et sentimentales. Ravel, Maurice. Piano
- Valsea nobles et sentimentales. Ravel, Maurice. Orchestre
- Pétrouchka. Stravinsky, Igor. 1911
- Pétrouchka. Stravinsky, Igor. 1947
- Leonore. Beethoven, Ludwig van. Op. 138
- Leonore. Beethoven, Ludwig van. Op. 72. 1805
- Leonore. Beethoven, Ludwig van. Op. 72. 1806
- Fidelio. Beethoven, Ludwig van. Op. 72. Ouverture
- L'Arlésienne. Bizet, Georges
- L'Arlésienne. Bizet, Georges. Suite
- Peer Gynt. Grieg, Edvard. Op. 23
- Peer Gynt. Grieg, Edvard. Op. 46. Suite n° 1
- Peer Gynt. Grieg, Edvard. Op. 55. Suite n° 2
- Le Nozze di Figaro. Mozart, Wolfgang. K492. N° 20. Sull'aria
- Herz... . Bach, Johann Sebastian. BWV147. Jesus bleibet meine Freude
- Cantates. Bach, Johann Sebastian. BWV147. N° 10
- Lucio Silla. Mozart, Wolfgang. K135
- Lucio Silla. Mozart, Wolfgang. K135. Ouverture
- Symphonies. Mozart, Wolfgang. K111b. N° 1
- La Traviata. Verdi, Giuseppe. Addio del passato
- Tu es Petrus. Palestrina, Giovanni Pierluigi da. Motet
- Tu es Petrus. Palestrina, Giovanni Pierluigi da. Messa
- Cantates. Scarlatti, Alessandro. Soprano, basse continue
- Madrigaux. Monteverdi, Claudio. Livre 1
- Lamento d'Arianna. Monteverdi, Claudio. Voix (5), basse continue. Livre 6
- Lamento d'Arianna. Monteverdi, Claudio. Voix, basse continue
- Ezio. Jomelli, Niccolo. Ah non son io che parlo

tres uniformes non significatifs

L'auteur est le troisième élément du titre uniforme

Format

- \$a Suites \$r Orchestre de chambre \$f Stravinsky, Igor \$j 1921
- \$a Suites \$r Orchestre de chambre \$f Stravinsky, Igor \$j 1925
- \$a Trios \$r Piano, clarinette, violoncelle \$f Beethoven, Ludwig van \$n Op. 11
- \$a Trios \$r Piano, violon, violoncelle \$f Beethoven, Ludwig van \$n Op. 11
- \$a Symphonie \$n N° 3 \$f Beethoven, Ludwig van \$n Op. 55
- \$a Symphonies \$k WAB101 \$f Bruckner, Anton \$j 1866 \$q Linz
- \$a Symphonies \$k WAB101 \$f Bruckner, Anton \$j 1891 \$q Wien
- \$a Symphonies \$k WAB109 \$f Bruckner, Anton \$j 1887
- \$a Symphonies \$k WAB109 \$k WAB143 \$f Bruckner, Anton \$j 1895
- \$a Symphonies \$k WAB109 \$f Bruckner, Anton \$i Finale \$k WAB143
- \$a Concertos \$r Piano, orchestre \$f Ravel, Maurice \$t Sol majeur
- 1410M \$a Concertos \$r Piano, orchestre \$f Ravel, Maurice
- 441M \$a Concerto pour la main gauche

Edition

- Suites. Orchestre de chambre. Stravinsky, Igor. 1921
- Suites. Orchestre de chambre. Stravinsky, Igor. 1925
- Trios. Piano, clarinette, violoncelle. Beethoven, Ludwig van. Op. 11
- Trios. Piano, violon, violoncelle. Beethoven, Ludwig van. Op. 11
- Symphonie. N° 3. Beethoven, Ludwig van. Op. 55
- Symphonies. WAB101. Bruckner, Anton. 1866. Linz
- Symphonies. WAB101. Bruckner, Anton. 1891. Wien
- Symphonies. WAB109. Bruckner, Anton. 1887
- Symphonies. WAB109. WAB143. Bruckner, Anton. 1895
- Symphonies. WAB109. Bruckner, Anton. Finale. WAB143
- Concertos. Piano, orchestre. Ravel, Maurice. Sol majeur
- Concertos. Piano, orchestre. Ravel, Maurice
- Concerto pour la main gauche

4.6 ANNEXE F : Tableau des diverses zones de la notice bibliographique

ETIQUETTE	INDICATEURS	CODES	INFORMATIONS
001 Numéro d'identification	NR		NR Numéro
015 Numéro de la notice publiée	NR	b Sa	NR Numéro
019 Numéro de notice étrangère	R	b Sa	NR Pays
		b Sb	NR Source
		b Sc	NR Numéro
020 ISEN et prix	NR	b Sa	R ISEN
		b Sb	R Qualificatif
		b Sc	R Prix
		b Sd	R ISEN erroné
022 ISSN	NR	b Sa	NR ISSN
		1 Sb	NR Qualificatif
		1 Sc	R Prix et disponibilité
		1 Sd	R ISSN annulé
023 Cotage, n d'édition pour la musique	R	1	N° d'édition
		2	N° de planche (cotage)
		3	Autre n° d'éditeur
		0	Pas de note
		1	Génère une note
		Sa	NR N° de l'éditeur
		Sb	NR Source
036 Numéro d'entrée	R	b Sa	NR Numéro d'entrée
		b Sc	NR Sigle de la bibliothèque
		b Sd	NR Sigle du fonds particulier
040 Pays d'édition	NR	b Sa	R Pays
041 Langues	NR	0	Multilingue ou de langues diverses
		1	Traduction avec ou sans texte original
		2	Contient des traductions
		b	
		Sa	R Langue du texte
		Sb	R Langue intermédiaire
		Sc	R Langue originale
		Sd	R Langue des résumés

R = Répétitif

NR = Non Répétitif

ETIQUETTE	INDICATEURS	CODES	INFORMATIONS
048	Nombre d'instruments ou de voix	R : ø : ø	\$a : R Exécutant ou ensemble \$b : R Soliste
090	Cote	R : ø : ø	\$c : NR/ Sigle de la bibliothèque \$d : NR/ Sigle du fonds particulier \$a : NR/ Cote \$e : NR/ Etat de la collection \$f : NR/ Particularités d'exemplaire \$w : NR/ Caractéristiques d'exemplaire codées i : Exemplaire avec document graphique m : Epreuve ou exemplaire contenant une marque commerciale non identifiée p : Exemplaire avec marque de provenance non identifiée r : Reliure remarquable t : Epreuve ou exemplaire avec annota- tions manuscrites ou manuscrit joint
675	Indice CDU	R : b : ø	\$a : Indice \$v : Edition de la Table CDU utilisée
676	Indice Dewey	R : b : ø	\$a : Indice \$v : Edition de la Table Dewey utilisée
100	Vedette principale personne physique	R : Voir indi- cateurs des notices d'autorité	\$3 : NR/ Numéro d'identification de la notice d'autorité \$4 : R Code de fonction
	ou à défaut	b : 5 ø	Famille autre \$a : NR Elément d'entrée \$m : NR Elément du nom rejeté \$d : NR Dates \$e : R Qualificatif \$u : NR Numérotation
110	Vedette principale collectivité	R : Voir indi- cateurs des notices d'autorité	\$3 : NR Numéro d'identification de la notice d'autorité \$4 : R Code de fonction

ETIQUETTE	INDICATEURS	CODES	INFORMATIONS
: 141 Titre uniforme ou de regroupement	NR : 0	\$3	NR Numéro d'identification de la notice d'autorité
ou à défaut		\$a	NR Titre
		\$h	R Numéro de partie
		\$i	R Titre de partie
		\$r	R Mention de distribution d'exécution
		\$l	NR Mention d'extrait ou de transcription
		\$s	NR Arrangement
		\$t	R Tonalité
		\$n	R Numéro d'ordre ou d'opus, n° à l'intérieur de l'opus
		\$q	NR Version
		\$j	NR Année
		\$e	NR Qualificatif de forme ou de genre
		\$k	R Numéro(s) de catalogue(s) thématique(s)
		\$f	R Mention de l'auteur, de l'adaptateur ou de l'auteur du thème adapté
		\$g	R Mention de l'adaptateur ou de l'auteur du thème adapté
: 245 Titre propre	NR : 0		Titre non significatif
	1		Titre significatif
		\$a	NR Titre
		\$e	R Complément du Titre
		\$f	R Première mention de responsabilité
		\$g	R Mention de responsabilité suivante
		\$h	R Numéro de volume
		\$i	R Titre de partie
		\$b	R Autre titre du même auteur
		\$c	R Autre titre d'un auteur différent
		\$z	R Langue(s) codée(s)
		\$a	NR Transcription du titre propre
		\$r	NR Reste du titre
: 247 Titre parallèle			Cf. zone 245

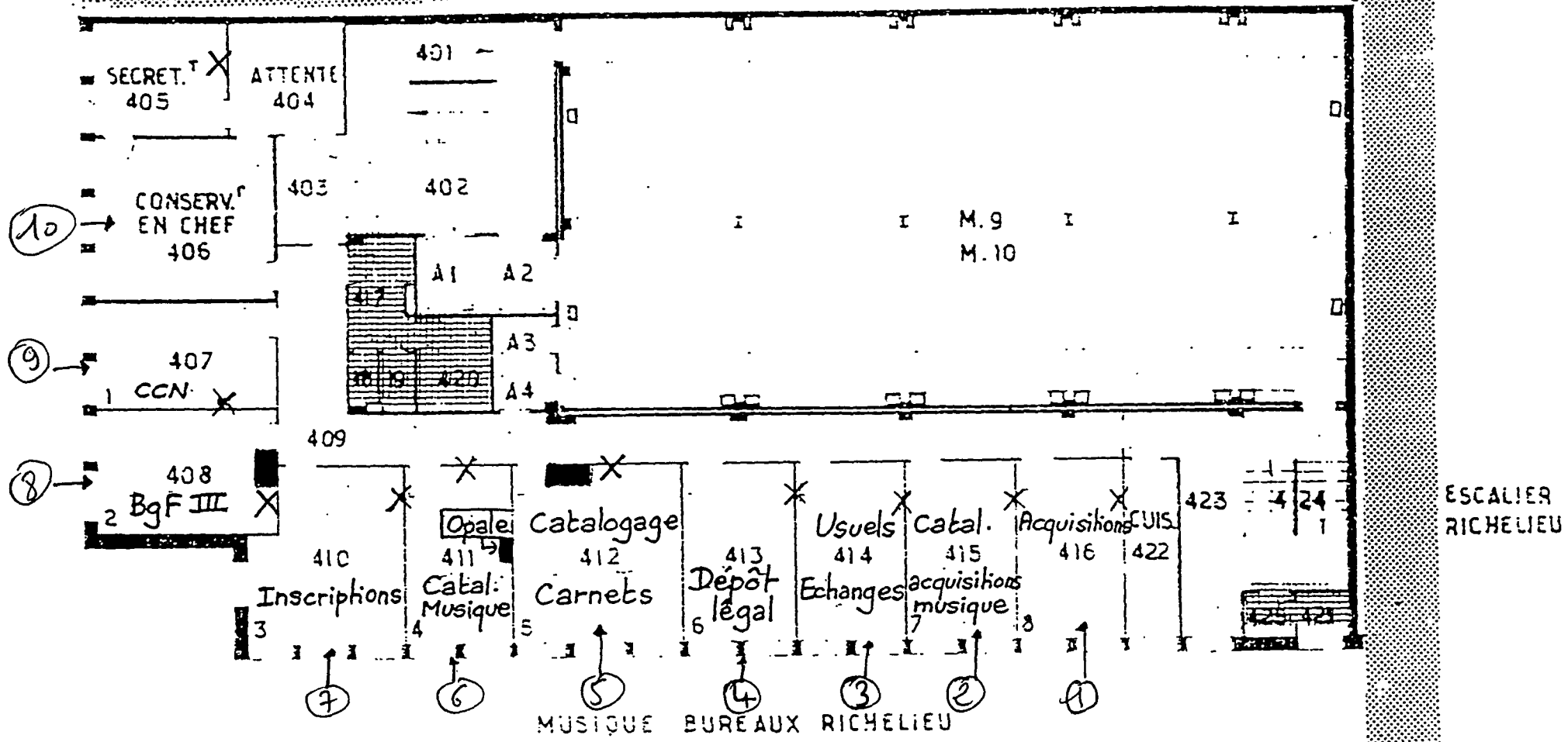
ETIQUETTE	INDICATEURS	CODES	INFORMATIONS
250	Mention d'édition	NR : b	\$a : R Mention d'édition \$f : R Première mention de responsabilité \$g : R Mention de responsabilité suivante \$d : R Mention d'édition parallèle Pour les manuscrits : \$u : NR Numéro de l'édition \$n : R Mention de responsabilité liée au manuscrit \$m : R Mention définissant le ms.
252	Incipit musical	R : b	\$a : NR Incipit musical \$t : NR Tonalité
253	Incipit littéraire	R : 0 1	Non significatif Significatif \$a : NR Incipit littéraire
254	Codage de l'incipit musical	R : b	\$a : NR Codage de l'incipit musical \$t : NR Tonalité
256	Zone particulière à certains types de documents	NR : b	\$f : R Mention de présentation \$g : R Mention parallèle de présentation
260	Adresse de l'éditeur	NR : b	\$a : R Lieu \$b : R Adresse détaillée \$c : R Nom \$d : R Date Pour les manuscrits musicaux : \$a : NR Adresse entière \$d : R Date \$e : R Lieu de l'atelier de copistes \$f : R Nom de l'atelier de copistes
270	Adresse de l'imprimeur	R	CF. zone 260
280	Collation	NR : b	\$a : NR Indication spécifique du type de document, nombre de volumes et pagination \$c : NR Illustration \$d : NR Format \$e : R Nature du matériel d'accompagnement et description de ce matériel

ETIQUETTE	INDICATEURS	CODES	INFORMATIONS
295 Titre propre de la collection	R : 0 1	∅	Titre non significatif Titre significatif
		\$a : NR	Titre propre de la collection
		\$e : R	Complément du titre
		\$f : R	Mention de responsabilité
		\$x : NR	ISSN
		\$v : R	Numérotation du volume
		\$h : R	Numérotation de la sous-collection
		\$i : R	Titre de la sous-collection
		\$z : R	Langue(s) codée(s)
		\$r : NR	Reste de la zone
297 Titre parallèle de collection			Cf. zone 295
300 Notes	R : ∅	∅	\$a : NR Texte
308 Note sur le(s) filigrane(s)	R : ∅	∅	\$a : NR Nom du moulin à papier \$b : Localisation \$d : Date
309 Références bibliographiques	NR : ∅	∅	\$a : R Référence
327 Note de dépouillement	NR : ∅	∅	\$a : R Texte
390 Ancienne cote	R : ∅	∅	\$a : Cote
745 Entrée secondaire titre	R : ∅	∅	\$a : NR Titre
600 Vedettes matières	R : 0 1 3 4 5 6 7	∅	\$3 : NR Nom de personne Nom de collectivité Titre propre Titre de publication en série Titre uniforme Nom commun Nom géographique \$7 : R N d'identification de la notice d'autorité Subdivision non contrôlée sur l'autorité \$a : NR Tête de vedette \$x : R Subdivision sujet ou forme \$y : R Subdivision géographique \$z : NR Subdivision chronologique

ETIQUETTE	INDICATEURS	CODES	INFORMATIONS
461 Lien avec une notice de niveau 1	∅ ∅	\$3	Numéro de la notice de niveau 1
463 Lien avec une notice générale	∅ ∅	\$3 \$v \$d	NR Numéro de la notice générale Numéro du volume Date du volume
410 Lien avec une notice de collection éditoriale	∅ ∅	\$3	Numéro de la notice de la collection
823 Sous-notice analytique	∅ ∅	\$1	Zones de la sous-notice
860 Traitement des suites fermées	∅ ∅	\$1	Zones de la sous-notice

ESCALIER
LOUYVOIS

sur carte 412/81



■ prise informatique existante
 X terminaux souhaités (10) + 1 imprimante Opale + 1 imprimante Opaline
 Opale terminal Opale existant

QUATRIEME ETAGE (BUREAUX)

RUE DE RICHELIEU

Anexe 2

MUSIQUE

Je soussigné
Représentant légal de la Maison

demeurant à

Rue

N°

Département

agissant comme **Éditeur**, déclare avoir déposé ce jour,
au Bureau de la Régie du Dépôt Légal, à la Bibliothèque
Nationale, à Paris, en quatre exemplaires, accompagnés
des trois déclarations prévues par la loi, l'ouvrage ci-
dessous désigné :

Titre :

Auteur de la musique

Adaptateur

Instrument

Auteur des paroles

Numéro d'ordre

(dans la série des travaux de l'Éditeur)

Prix :

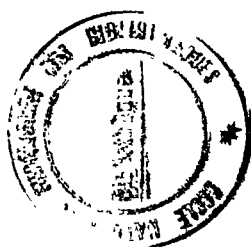
Date de mise en vente

Imprimé par

Tire à exemplaires, terminé, le 19

Signature du Déposant

Formats et cotés

Bibliothèque Nationale		Conservatoire
Musique épaisse (+50p.)	Gr. Vma: 40 → 60 cm	Gr. G. → au-delà de 37 cm
	Vma 30 → 40	G. → 37 cm
	Vmb 25 → 30	F. → 28 cm
	Vmc 20 → 25	ℓ → 24 cm
	Vmd 15 → 20	J. → 20 cm
	Vmf - 15 cm	
-----		
Musique mince (-50p.)	Vmcg → 37 sur 28 cm	
	Vmb → 28 sur 20 cm	



* 9 5 7 4 8 0 6 *